

→ **AGENDA 21**
SAINT-DENIS

PLAN D' ACTIONS POUR UNE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE



Saint  Denis

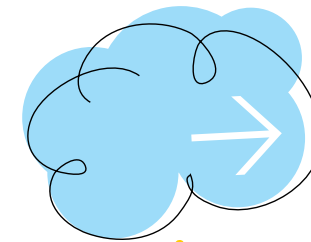
 **TERRE
D'AVENIR**
AGENDA 21 PLAINE COMMUNE

 plaine
commune **GRAND PARIS**



→ LES ÉTAPES DE L'AGENDA 21

- 12 FÉVRIER 2009** → **Impulsion politique et pilotage.** Vote par le conseil municipal de la démarche Agenda 21.
- 2009-2011** → **Diagnostic territorial** concerté réalisé par Plaine Commune et décliné à Saint-Denis (ateliers participatif, état des lieux des actions).
- FÉVRIER 2011** → **Validation du diagnostic et du cadre stratégique** en séminaire des élus.
- FIN 2011** → **Consultation locale** du bilan de mi-mandat.
- DÉCEMBRE 2012** → **Validation du cadre stratégique.**
→ **Lancement des ateliers citoyens** de l'Agenda 21.
- HIVER 2012 - 2013** → **Hiérarchisation du plan d'actions.** Rédaction de l'Agenda 21, feuille de route de la collectivité déclinée en 5 axes et 17 objectifs prioritaires.
- MAI 2013** → **Validation du plan d'action** au conseil municipal.
- 2013-2014** → **Mise en œuvre, suivi et évaluation** des actions et nouvelle feuille de route.



sommaire

LA DÉMARCHE

Un Agenda pour le 21 ^{ème} siècle	4
La spécificité de la démarche dionysienne	6
Les principes pour l'action	8
L'Agenda 21 en un coup d'œil	10
17 actions emblématiques	11

LES ORIENTATIONS

AXE 1 → Vers un espace public partagé, respecté et de qualité	12
AXE 2 → Vers un développement endogène et solidaire	22
AXE 3 → Vers un environnement de qualité, favorable à la santé, au bien-être et à l'autonomie	30
AXE 4 → Vers une ville en transition énergétique	40
AXE 5 → Une administration exemplaire	44



Un Agenda pour le 21^{ème} siècle

ORIGINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'idée d'un développement « durable » ou « soutenable » est apparue au cours des années 70. La communauté internationale prend progressivement conscience des limites rencontrées par un mode de croissance prédateur de biens communs, inéquitable et injuste entre les peuples et générateur de nuisances et de pollutions aux dégâts parfois irréversibles.

Le changement climatique se renforce et ses conséquences commencent à être sensibles, en particulier pour les pays et les personnes les plus vulnérables. Cette crise est commune à tous ceux qui vivent sur la Terre, elle engage tant notre responsabilité individuelle que collective.

QUELLE TRADUCTION À SAINT-DENIS ?


A notre échelle, la ville de Saint-Denis est confrontée à la persistance d'un héritage marqué par des préjudices à l'environnement. A l'échelle globale, les logiques financières nourrissent des tendances récurrentes au développement des inégalités sociales, économiques et territoriales, révélant davantage les inégalités environnementales et écologiques.

Pour Saint-Denis, ce concept de « développement durable » traduit d'abord une transformation écologique et sociale : un développement qui profite à tous et une répartition équitable des ressources, pour garantir à chacun l'accès aux droits, dans un environnement dont les ressources sont utilisées raisonnablement et les milieux naturels protégés.

QUELLES AMBITIONS POUR SAINT-DENIS ET SES HABITANTS ?

Après 25 ans d'action contre le déclin lié à la désindustrialisation, Saint-Denis accueille un nombre d'habitants et d'emplois sans précédent. Saint-Denis est désormais la première ville du département, la troisième ville d'Île-de-France par sa population. Ce renversement historique est le fruit d'une vision, d'un projet de ville pour tous, impulsé dans la durée, qui se poursuit dans le cadre du Grand Paris. La présence de nombreux sièges sociaux, la concentration d'activités culturelles, le patrimoine historique et commercial du centre-ville, et le rayonnement du Stade de France font de Saint-Denis un pôle métropolitain d'envergure nationale.

En ce début de XXI^{ème} siècle, l'ambition sociale de la ville pour tous, est par nature écologique. Réduire l'étalement urbain, réparer les fractures urbaines, redonner une vraie place à la nature en ville pour lutter contre le réchauffement climatique, enrayer la perte de biodiversité, développer les transports collectifs et les circulations douces, résorber l'habitat insalubre et les nuisances environnementales, c'est se donner les moyens d'améliorer la qualité de vie de tous. C'est aussi réduire nos émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre dès 2020 les engagements ambitieux de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable du plan climat énergie. C'est prendre les moyens d'atteindre l'objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre, celui d'une ville post-carbone à l'horizon 2050. Sociale, écologique, notre ambition est aussi démocratique, pour que chacun apporte son intelligence et ses propositions pour construire une ville vivante et vivable.



« En ce début de 21^{ème} siècle, l'ambition sociale de la ville pour tous, est par nature écologique. »

QU'EST CE QU'UN AGENDA 21 À SAINT-DENIS ?

Le terme Agenda 21 signifie littéralement « ce qu'il faut faire pour le 21^{ème} siècle ». C'est une feuille de route qui énonce une stratégie et des actions pour mettre en œuvre au niveau local les grands principes du développement durable.

Il s'agit d'un document stratégique et opérationnel, non obligatoire, élaboré grâce à une démarche participative avec les habitants et transversale entre les services.

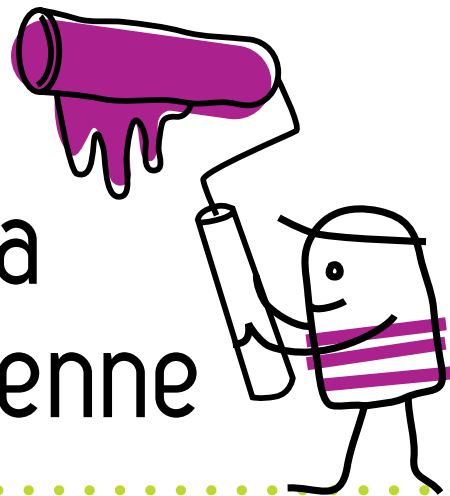
Pour Saint-Denis, il vise à :

- renforcer la cohérence et la lisibilité de son action durable et environnementale et inscrire ces engagements dans la durée,
- bâtir une réflexion partagée avec les habitants sur l'avenir de la ville et co-construire la ville de demain,
- encourager et impliquer les habitants et tous les acteurs sur la ville à agir à leur niveau,
- progresser sans cesse vers l'exemplarité de l'administration et l'innovation, à la fois dans l'exercice responsable de ses compétences, en tant qu'employeur, acheteur, gestionnaire et bâtisseur.

Parmi plus de 150 actions municipales conduites en faveur du développement durable, l'Agenda 21 dionysien met en relief 17 actions emblématiques de notre capacité à agir pour une mutation écologique et sociale.



La spécificité de la démarche dionysienne



UNE DÉMARCHE QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ

L'Agenda 21 met en relief les engagements concrets de la municipalité, à l'écoute des habitants et soucieuse des défis planétaires, et contribue à renforcer les actions menées pour bâtir une ville agréable, vivable, et désirable.

La mise en place de l'Agenda 21 est dans la déclinaison logique des engagements de la ville en matière d'écologie urbaine. Avec le Plan environnement collectivité mis en place dès 2003, la ville s'engageait à réduire l'impact environnemental de ses activités et de son fonctionnement. Cette démarche pionnière certifiée ISO 14 001 a permis un changement en profondeur des modes de faire dans une logique d'amélioration continue.

Les principes d'un développement durable ont imprégné progressivement l'ensemble des politiques municipales : signature de l'Agenda 21 de la culture en 2004, réflexion sur l'Agenda 22 de l'ONU lié au handicap, certification de 8 services sous label Qualiville, certification ISO 9001 achat public, volet santé environnementale dans le Contrat local de santé. Parallèlement à cette prise de conscience de l'administration, la ville accompagne les Dionysiens à adopter ces réflexes durables : ateliers thématiques en direction des familles, des jeunes, des personnes âgées, programmes d'éducation à l'environnement, manifestations de sensibilisation, découverte de la biodiversité etc.

Cette dynamique prend aussi racine avec les acteurs de terrain : associations et collectifs d'habitants, structures d'insertion par l'activité économique, jardiniers urbains, acteurs culturels qui font vivre l'écologie au quotidien. Le bilan de mi-mandat « Saint-Denis avance, parlons-en ! » a permis de recueillir les attentes des Dionysiens et de les confronter aux enjeux de développement durable pour affiner les orientations majeures de cet Agenda 21, notamment la priorité accordée à l'espace public.

L'AGENDA 21, NOUVELLE ÉTAPE VERS UNE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Pour Saint-Denis, la mise en œuvre de l'Agenda 21 est l'occasion de poursuivre, amplifier et accélérer la transformation écologique et sociale du territoire. Elle vise à favoriser la coordination de l'ensemble des actions de la municipalité et à rendre plus visible son engagement. C'est un outil incitatif et adaptable au fur et à mesure de son évaluation.

••• Depuis le sommet de la terre à Rio en 1992 où la démarche Agenda 21 fut adoptée, des milliers de collectivités locales dans le monde se sont lancées dans des démarches Agenda 21. En France, on recense 930 collectivités dont 130 en Île-de-France engagées dans une démarche Agenda 21.

UNE MISE EN COHÉRENCE DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

Avec le Grenelle de l'environnement, les grandes villes ont l'obligation de réaliser un bilan carbone® des émissions de gaz à effet de serre (GES), puis de mettre en œuvre un programme d'actions pour les réduire : le Plan climat Énergie. Saint-Denis intègre cette démarche dans le cadre de l'Agenda 21. Le Plan climat constitue ainsi l'axe « vers une ville en transition énergétique ». La ville de Saint-Denis présente chaque année un « rapport sur la situation en matière de développement durable ». Cet exercice, initié en 2011, rendra compte annuellement de la concrétisation des engagements pris dans l'Agenda 21.

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE AVEC « TERRE D'AVENIR » ET L'AGENDA 21 DE PLAINE COMMUNE

La démarche Agenda 21 « Terre d'avenir » est pilotée par la communauté d'agglomération Plaine Commune dans une dynamique partenariale locale forte. Elle associe les neuf villes de l'agglomération, qui ont choisi le 3 mars 2009 en Conseil communautaire de s'engager dans un Agenda 21 communautaire et huit Agendas 21 communaux.

« Terre d'avenir » se construit à travers une articulation fine entre les Agendas 21 des villes et celui de Plaine Commune, dans une logique de complémentarité, de subsidiarité ou d'action collective.

Cette organisation met en résonance les préoccupations communes et favorise des actions menées à la bonne échelle. Elle permet d'avancer ensemble pour apporter des réponses innovantes aux préoccupations contemporaines.

••• Chaque Agenda 21 local est unique, puisqu'il est adossé à un territoire et à ses acteurs (population, administration, partenaires, associations, etc.). La méthode et les actions sont choisies localement, au regard des spécificités du territoire.

Pour guider les collectivités, il existe un cadre de référence nationale « des projets territoriaux de développement durable », élaboré en 2006 par le Ministère de l'écologie. Il regroupe les ambitions du développement durable sous 5 finalités transversales :

- 1 • la lutte contre le changement climatique.
- 2 • la préservation de la biodiversité, des milieux et ressources.
- 3 • la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- 4 • l'épanouissement de tous les êtres humains.
- 5 • une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

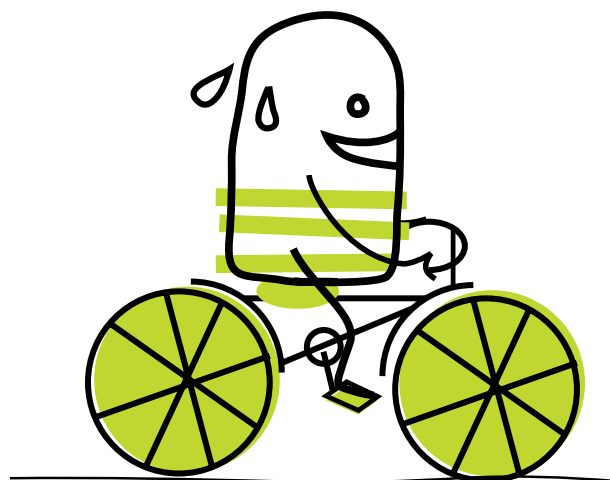
LA PARTICIPATION AU CŒUR DE L'ACTION : LES ATELIERS CITOYENS DE L'AGENDA 21

Des ateliers citoyens de l'Agenda 21 ont été lancés en décembre 2012. Ils réunissent une quarantaine d'habitants volontaires autour de l'axe prioritaire « un espace public partagé, respecté, et de qualité ».

Objectif : construire et mettre en œuvre à court terme des actions concrètes, innovantes et démonstratives d'une mutation durable.

4 groupes de travail ont été constitués sur les objectifs prioritaires de l'Agenda 21 :

- Apaiser l'espace public et mieux circuler
- Améliorer la propreté et la gestion des déchets
- Valoriser et accroître la nature en ville
- Développer le lien social sur l'espace public



Le renforcement de la cohérence avec l'ensemble des projets, programmes et dispositifs portés par la ville.

Les principes pour l'action

L'Agenda 21 de Saint-Denis repose sur des valeurs fortes et des principes portés par les élus du territoire.

LA TRANSVERSALITÉ

Elle préside à la construction du cadre stratégique et à la sélection des actions qui répondent à plusieurs finalités du développement durable. Elle est vivante à travers des projets partenariaux et participatifs. Elle s'adosse à une organisation coordonnée de plusieurs services municipaux et aussi communautaires.

L'AMÉLIORATION CONTINUE

L'Agenda 21 permet de poursuivre les politiques engagées par la commune. C'est une démarche d'amélioration continue qui identifie, à partir des politiques et des pratiques développées, les marges de progression. L'évaluation régulière de sa mise en œuvre permet un ajustement et un enrichissement du projet tout au long de sa vie.

COOPÉRATION

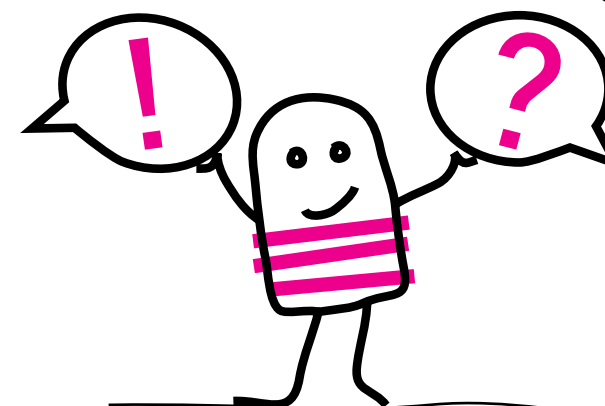
La coopération implique les habitants, les forces vives et les ressources locales, à la fois dans l'échange, le partage de savoirs ou de compétences et dans la mise en œuvre partagée des actions. La coopération s'affirme aussi avec la démarche singulière Terre d'avenir et l'articulation avec les Agendas 21 des autres villes de l'agglomération.

SENSIBILISATION ET INFORMATION

L'Agenda 21 a pour ambition d'accompagner les changements collectifs qu'implique le développement durable: l'évolution en profondeur des comportements, des modes de consommation et de production, l'aide à la décision, les pratiques professionnelles, des gestes quotidiens...

ÉVALUATION

L'évaluation constitue un élément majeur de toute démarche Agenda 21 : elle permet de mesurer l'efficacité et l'impact des actions menées, de tirer des leçons des succès et des échecs, de porter une appréciation sur les méthodes employées, pour les améliorer. Le bilan de l'Agenda 21 sera présenté chaque année dans le rapport sur la situation en matière de développement durable.



ÉVOLUTIF

L'Agenda 21 sera progressivement enrichi d'éléments découlant de sa mise en œuvre, qu'ils soient tirés de l'évaluation, d'actions innovantes, de l'évolution du cadre réglementaire, de l'engagement de nouveaux acteurs ou encore par l'ajout de thématiques supplémentaires (comme l'Agenda 21 de la culture, la réflexion sur le Développement social local).

DÉMONSTRATION

L'Agenda 21 dionysien réaffirme l'importance de l'exemplarité, de l'incitation et de la démonstration comme levier de changement pour un développement plus durable et pour stimuler l'implication de tous les citoyens.

EXPÉRIMENTATION

Pour engager la transformation écologique et sociale du territoire, l'Agenda 21 local fait du droit à l'expérimentation un principe fort. Il conduit à reconnaître l'innovation comme vecteur des transformations, se base sur la capacité de rénovation de l'action publique, sa modernisation et son adaptation.

OPÉRATIONNEL

L'Agenda 21 dionysien est construit sur une stratégie à long terme traduite en axes et objectifs stratégiques. Ce cadre est décliné dans un premier programme d'actions concrètes et opérationnelles sur la période 2012-2014.

SOUTIEN AUX INITIATIVES ASSOCIATIVES ET HABITANTES

Saint-Denis accompagne le tissu associatif qui joue son rôle essentiel pour le lien social, la solidarité ou l'animation locale. L'Agenda 21 renforce l'intégration de projets coproduits avec des habitants et les associations.

L'Agenda 21 en un coup d'œil

> **5 axes transversaux**, en résonance avec les feuilles de routes existantes des services municipaux.
> **16 objectifs stratégiques** qui structurent les grands défis à relever.

> **45 engagements** qui déclinent les orientations politiques et se traduisent par des actions précises.
> **Parmi plus de 140 actions ciblées, 17 actions emblématiques sont détaillées.**

AXE 1

→ VERS UN ESPACE PUBLIC PARTAGÉ ET RESPECTÉ

- Valoriser et accroître la nature
- Développer la convivialité dans l'espace public
- Améliorer la propreté et la gestion des déchets
- Apaiser l'espace public et mieux circuler en ville
- 16 engagements
- 4 actions emblématiques
- 4 ateliers Citoyens Agenda 21

AXE 2

→ VERS UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE ET SOLIDAIRE

- Promouvoir l'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire
- Développer le tourisme comme ressource d'un développement endogène
- Soutenir les initiatives d'agriculture urbaine et le jardinage collectif
- 8 engagements
- 3 actions emblématiques

AXE 3

→ VERS UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ, AU BIEN-ÊTRE ET À L'AUTONOMIE

- Œuvrer pour un environnement favorable à la santé
- Intégrer les personnes handicapées dans la vie de la cité et améliorer leurs conditions de vie
- Sensibiliser et former les Dionysiens aux enjeux du développement durable et à la citoyenneté
- 9 engagements
- 6 actions emblématiques

AXE 4

→ VERS UNE VILLE EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Réaliser le Bilan carbone « patrimoine et services »
- Etablir un plan climat énergie
- Ce programme d'actions sera élaboré en 2013 et constitue 1 action emblématique.

AXE 5

→ UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

- Promouvoir la participation et l'implication de toute l'administration vers l'exemplarité
- Viser l'excellence dans notre politique d'achats
- Réduire la production et maîtriser l'élimination des déchets et favoriser leur valorisation
- Réduire les impacts environnementaux des activités municipales
- 12 engagements
- 4 actions emblématiques

17 actions emblématiques

Parmi plus de 140 actions conduites par les services de la ville, la municipalité a choisi de mettre en lumière 17 actions emblématiques traduisant la force de la transformation.

1 • Opération « Rue de la Rép' » pour un centre-ville plus propre et une gestion sélective des déchets

2 • Opération « Stop aux sacs plastique » sur le marché du centre-ville

3 • Renforcer le rôle de médiation environnementale de l'équipe des gardes de l'environnement pour favoriser le respect des parcs et de leur biodiversité

4 • Développement des transports collectifs et des modes actifs pour réduire les coûts, la pollution et apaiser l'espace public

5 • Création d'une régie de quartier pour un espace public mieux entretenu et l'emploi local

6 • Diversification des modes d'accueil et de gardes de l'enfance et de la petite enfance

7 • Soutien aux jardins collectifs et à l'agriculture urbaine, producteurs de denrées de proximité, de lien social, vecteur de biodiversité, de nature en ville et d'éducation à l'environnement

8 • Introduction continue de produits bios et équitables dans la restauration collective municipale, saine, responsable et accessible à tous

9 • Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés pour des logements sains et économes en énergie

10 • Actions en faveur d'un habitat sain et digne : amélioration de la qualité de l'air intérieur, lutte contre le saturnisme et les pathologies respiratoires

11 • Généralisation de l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures de la ville (accueils de loisirs, espaces jeunesse, maisons du petit enfant...)

12 • Eco-Parlement des écoliers : les jeunes dionysiens à l'initiative écologique

13 • Plan climat énergie : pour diminuer les émissions des gaz à effets de serre

14 • « Ateliers énergie » dans les permanences sociales pour réduire durablement les factures et limiter son empreinte écologique

15 • Mise en place d'un PDA (Plan déplacement administration) pour réduire l'impact environnemental des déplacements de la mairie et leur coût

16 • Politique d'achats éthique et responsable

17 • Dématérialisation des procédures administratives pour faciliter les démarches administratives et économiser du papier et du temps

L'application du plan d'actions comprend plusieurs phases, propres au rythme de mise en œuvre des projets. La démarche Agenda 21 ayant débuté en 2009, certaines actions ont déjà été initiées avant la formalisation du plan d'action.



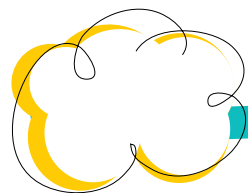
VERS UN ESPACE PUBLIC PARTAGÉ ET RESPECTÉ

La qualité de l'espace public est la garantie de la cohésion sociale. Sa gestion doit être sans faille pour contribuer à ce qui caractérise notre ville : l'esprit d'accueil et le brassage socioculturel. Saint-Denis porte l'ambition d'un espace public propre et sûr, partagé et respecté, un espace public vivant, un espace de rencontre. L'espace public est un espace commun qu'il faut réguler pour préserver la qualité d'accueil et favoriser les initiatives des habitants. Le partage de l'espace public suppose le respect des règles que chacun doit faire siennes pour qu'il puisse être un lieu de circulation, d'échanges et de croisements. Il faut alors tenir compte des usages très denses et diversifiés dans la ville. Saint-Denis se caractérise par une croissance démographique de plus de 20 % sur les dix dernières années et par une intensification des usages avec plus de 160 000 usagers quotidiens (habitants, salariés, étudiants, clientèle commerciale...). Intégrant cette densité d'usages et de leurs évolutions, l'action porte sur l'aménagement, la gestion et l'animation de l'espace public.

La municipalité a fait de la qualité de l'espace public une priorité :

- dans le travail des services municipaux et intercommunaux : leur feuille de route s'est étoffée à la suite de la consultation publique de mi-mandat ;
- en renforçant la présence humaine sur l'espace public : présence d'agents publics chargés de son entretien et de sa surveillance, présence de médiateurs, présence festive également ;
- par une élaboration démocratique : la concertation lors de la piétonisation du centre-ville a été exemplaire à cet égard, comme lors des requalifications des espaces extérieurs des cités ou de la création de nouveaux squares. A titre d'exemple, Saint-Denis s'est vu décerner le prix du jury habitants de l'ANRU pour les projets menés dans le quartier Sémard.

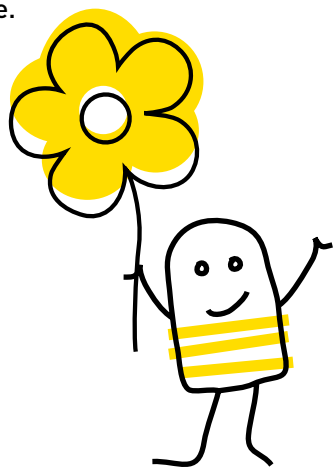
L'Agenda 21 réaffirme la priorité donnée à la qualité de l'espace public et renforce les actions qui étaient engagées par les services municipaux et communautaires.



→ Améliorer la propreté et la gestion des déchets

Pour remplir ses fonctions d'échanges, de circulation, de brassage culturel et social, l'espace public doit être accueillant. La propreté est une condition sine qua non de cette qualité. Améliorer la propreté nécessite une action renforcée de la collectivité en termes de moyens humains et matériels d'une part et d'actions sur les comportements par la sensibilisation et la verbalisation d'autre part. Pour cibler les efforts, l'expertise des habitants est fondamentale et nombreux sont les lieux d'expression ou de travail collectif pour participer à rendre la ville plus agréable.

Si la propreté est une compétence de Plaine Commune, la Ville a aussi son rôle à jouer : lien avec les habitants, relais des signalements, établissement des priorités, verbalisation des contrevenants et opérations de sensibilisation sont du ressort de la ville.



→ 6 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Inciter à la réduction des déchets à la source, favoriser le tri et le recyclage
- ✓ Améliorer la coordination entre les services et avec les habitants
- ✓ Améliorer la sensibilisation à la propreté et au respect de l'espace public
- ✓ Améliorer la gestion des déchets sur le marché du centre-ville
- ✓ Renforcer les moyens techniques en faveur de la propreté urbaine
- ✓ Renforcer les sanctions pour responsabiliser davantage au respect des espaces

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Accompagnement et sensibilisation à la mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.
- ✓ Installation de points de compostage dans les quartiers.
- ✓ Soutien et accompagnement au Projet « Médiaterre » : 14 jeunes volontaires sensibilisent des habitants des quartiers Cosmonautes et Joliot-Curie dans l'adoption d'éco-gestes quotidiens.
- ✓ Reprise des « grandes lessives » et des grands coups de propre : enlèvements des dépôts sauvages, des tags, des épaves automobiles, etc.
- ✓ Après les groupes scolaires, extension progressive du tri sélectif des déchets aux autres équipements municipaux.

ACTION 1

« Opération rue de la Rep' »

Une expérimentation associant tous les acteurs de la qualité de l'espace public

Initiée en novembre 2012, l'opération Rue de la Rep' débouche sur une série d'actions concertées pour améliorer la propreté dans la rue la plus fréquentée de Saint-Denis. Cette opération innove en associant 17 services municipaux et communautaires et en expérimentant, sur le périmètre de la rue de la République et ses adjacentes, des actions. Elle vise également à mieux allier les moyens techniques et les changements de comportements.

Plusieurs actions sont déjà mises en œuvre :

- installation de 100 nouvelles corbeilles de rues ;
- renforcement des moyens pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants et des cartons ;
- mise en place de conteneurs distincts pour les commerçants ;

- renforcement des informations aux usagers et commerçants ;
- surveillance et contrôle renforcé du respect des règles ;
- amélioration des procédures de sanction aux contrevenants récidivistes ;
- installation de 12 urinoirs publics gratuits ;
- actions de lutte contre les ventes à la sauvette, actions de sensibilisation ;
- valorisation du rôle et des missions quotidiennes des agents de terrain.

Le bilan des premières mesures engagées est positif et les principes de ce projet seront étendus à d'autres quartiers. Cette expérimentation permet de développer des logiques de travail visant une meilleure articulation entre réponses techniques, changements sociétaux et mobilisation de tous les acteurs-usagers de l'espace public. Plusieurs actions de sensibilisation via les écoles du quartier, une campagne de communication incitative ou la mise en place d'une charte avec les commerçants sont développées en parallèle.

ACTION 2 • Opération « Stop aux sacs plastique »

Distribués par dizaines de milliers chaque année sur les marchés et dans les commerces dionysiens, l'utilisation du sac plastique gratuit et à usage unique s'est imposée au fil du temps dans nos pratiques quotidiennes. En France métropolitaine, on estime que chaque habitant utilise environ 300 sacs plastique par an, chiffre en baisse puisque de nombreuses grandes enseignes n'en distribuent plus gratuitement.

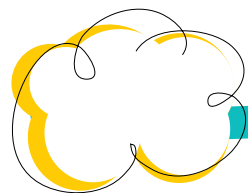
Un sac plastique est fabriqué en 1 seconde pour une utilisation moyenne de 20 minutes. Leur nocivité n'épargne ni l'environnement, ni le cadre de vie, ni nos modes de consommation.

Pour la municipalité, il est aujourd'hui indispensable de réinterroger nos actes d'achats et de trouver de nouveaux modes de consommation ; en bannissant le tout jetable. L'enjeu de la réduction de sacs en plastique concerne leur impact dans l'environnement et dans la ville, mais aussi plus largement, celle de la production de déchets à la source et d'une consommation plus responsable.

Centre majeur d'activités commerciales, le marché du centre-ville accueille trois fois par semaine près de 300 stands et peut accueillir le dimanche jusqu'à 30 000 chalands. La gestion des déchets, et plus particulièrement des déchets d'emballage, qui se retrouvent sur la voirie, parfois dans les arbres reste un point noir contre lequel la mairie souhaite agir fortement.

Opter pour les sacs réutilisables (cabas, panier ou chariot à roulettes), réemployer certains emballages de conditionnement, utiliser des emballages plus écologiques, ordonner le conditionnement des produits, refuser le sac jetable ou éviter de le distribuer systématiquement... Les pistes de réduction des déchets sont nombreuses. Commerçants et chalands doivent agir.

L'opération consiste à mobiliser les commerçants pour réduire l'utilisation des emballages à usage unique, améliorer la gestion des déchets, impliquer les clients et communiquer pour favoriser la réussite de l'opération. Les services techniques sont quand à eux mobilisés pour organiser la récolte et la valorisation des déchets.



→ Valoriser et accroître la nature dans la ville

En ville, la nature combine des fonctions pédagogiques, écologiques, paysagères, économiques et sociales. Elle contribue à améliorer le cadre de vie, sa présence est un facteur clé de la qualité de vie urbaine, en particulier pour les nombreux Dionysiens qui ne séjournent que très rarement en dehors de l'agglomération parisienne. Elle joue un rôle fondamental dans l'atténuation du réchauffement climatique et participe aux continuités écologiques et par conséquent au maintien de la biodiversité. En ville, le jardinage et le maraîchage peuvent générer de l'activité économique et du pouvoir d'achat.

La volonté de valoriser la nature en ville, s'inscrit dans un contexte de profondes mutations dans lequel de fortes attentes sont exprimées. Plus de végétation, moins de pollution, des espaces mieux qualifiés et surtout investis par les habitants. Un défi majeur est de trouver un équilibre qui tienne compte des objectifs de l'urbanisation : construire des logements pour tous et éviter l'étalement urbain et ses impacts socio environnementaux.



→ 2 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Poursuivre le développement des espaces végétalisés pour recréer les continuités écologiques et améliorer la qualité paysagère
- ✓ Valoriser le patrimoine naturel de la ville et sensibiliser à la protection de la biodiversité

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Création de 6ha d'espaces verts supplémentaires d'ici 2014 : parcs, squares, voies vertes, plantations d'arbres etc.
- ✓ Animation du réseau des jardiniers dionysiens : mutualisation des pratiques, visites, ateliers d'échanges etc.
- ✓ Soutien à la production du Miel béton à Saint-Denis avec des ruches situées sur le toit de l'Hôtel de ville par l'association Parti Poétique.

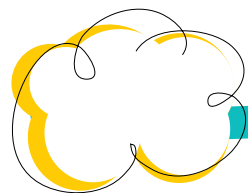


ACTION 3 • Des « gardes » de l'environnement dans les parcs

21 gardes de l'environnement sont chargés de la surveillance des espaces verts de la ville et jouent un rôle de médiation avec les différents usagers. Ils proposent de plus en plus d'animations et d'activités en lien avec la nature. Ils sont associés aux activités mises en place par les démarches quartier et participent aux événements de sensibilisation à la biodiversité, tels que la Fête des Tulipes ou les 24h de la biodiversité. Ils sont également présents dans les carnivals ou les fêtes de quartiers pour assurer une présence sécurisante et sont de plus en plus impliqués aux côtés des accueils de loisirs, des écoles et des maisons de quartier, et dans les actions d'éducation à l'environnement qui sont développées sur l'espace public.

L'équipe des gardes, renforcée en 2012 et 2013 par l'accueil de 2 nouveaux agents, est répartie sur 5 principaux secteurs de la ville pour assurer une fonction de lien avec les habitants. Retrouvez-les dans les lieux suivants :

- À La Plaine et au square du Landy,
- Au square Degeyter, autour de la place Parmentier et le long des berges du canal,
- Dans le secteur de la Gare, à proximité de l'école Brise échelas et du square attenant,
- Dans le parc de la Légion d'honneur et le jardin Pierre de Montreuil,
- Dans le parc de Franc Moisin.



→ Développer la convivialité dans l'espace public

Le partage de l'espace public, c'est aussi une présence conviviale et festive à l'occasion de fêtes de quartier et de grands rendez-vous culturels ou sportifs. Le parvis de l'Hôtel de Ville est exemplaire d'un lieu vivant et qui participe au bien-vivre des Dionysiens et des visiteurs : c'est un espace de brassage culturel et social. L'animation y est quotidienne grâce aux Dionysiens, et parfois organisée par les pouvoirs publics pour de grands spectacles gratuits (fête de Saint-Denis, Festival Métis, Pique-nique concert...), ou pour des animations culturelles, sociales ou commerciales comme la Foire des savoir-faire solidaires. Cette dynamique se diffuse dans tous nos quartiers, grâce aux initiatives des habitants et des partenaires locaux (associations, artistes, acteurs culturels). Saint-Denis s'attache à multiplier ces moments fédérateurs qui réunissent les Dionysiens, dans une ville conviviale et chaleureuse.



→ 5 ENGAGEMENTS

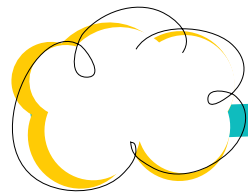
Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Conforter les animations commerciales et artisanales
- ✓ Multiplier les événements conviviaux et les occasions de rencontres dans les quartiers
- ✓ Accompagner et soutenir les événements associatifs
- ✓ Organiser des grands événements festifs et populaires
- ✓ Soutenir les événements culturels et sportifs ouverts à tous

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Fêtes de quartiers (Bal de Joliot Curie, fêtes de fin d'année etc), organisation de brocantes avec les habitants.
- ✓ Grandes animations : Pique-nique concert - Fête des Tulipes - Fête du 14 Juillet - Fête de Saint-Denis - Festival de Saint-Denis (écrans géants, fête de la musique) - Journées du patrimoine - Fabrique à rêves du 6B pendant l'été - Tentes et concerts des festivals de cinéma.
- ✓ Foire des savoir-faire solidaires, grandes braderies.





→ Apaiser l'espace public et mieux circuler

La mobilité est une composante majeure de la métropolisation, et une condition du droit à la ville. Plus de la moitié des ménages dionysiens ne possèdent pas de véhicule. Unique ville en France accueillant 3 nouvelles lignes de tramways et un nouveau métro, Saint-Denis s'ancre au cœur du réseau de transport Nord-parisien et renforce son rôle de pôle du Grand Paris. Avec les transports en commun et les aménagements cyclables, les déplacements sont plus rapides, plus écologiques et plus économiques. La municipalité répond à l'impératif de proposer des transports en commun bon marché, plus efficaces et plus confortables et le développement d'itinéraires cyclables sûrs.

Les aménagements, qui permettent d'apaiser la circulation automobile et de réduire les problèmes de stationnement, font la part belle à un espace public rénové. Ils participent d'un mieux-vivre en ville, dans un environnement plus confortable, moins bruyant et moins pollué.

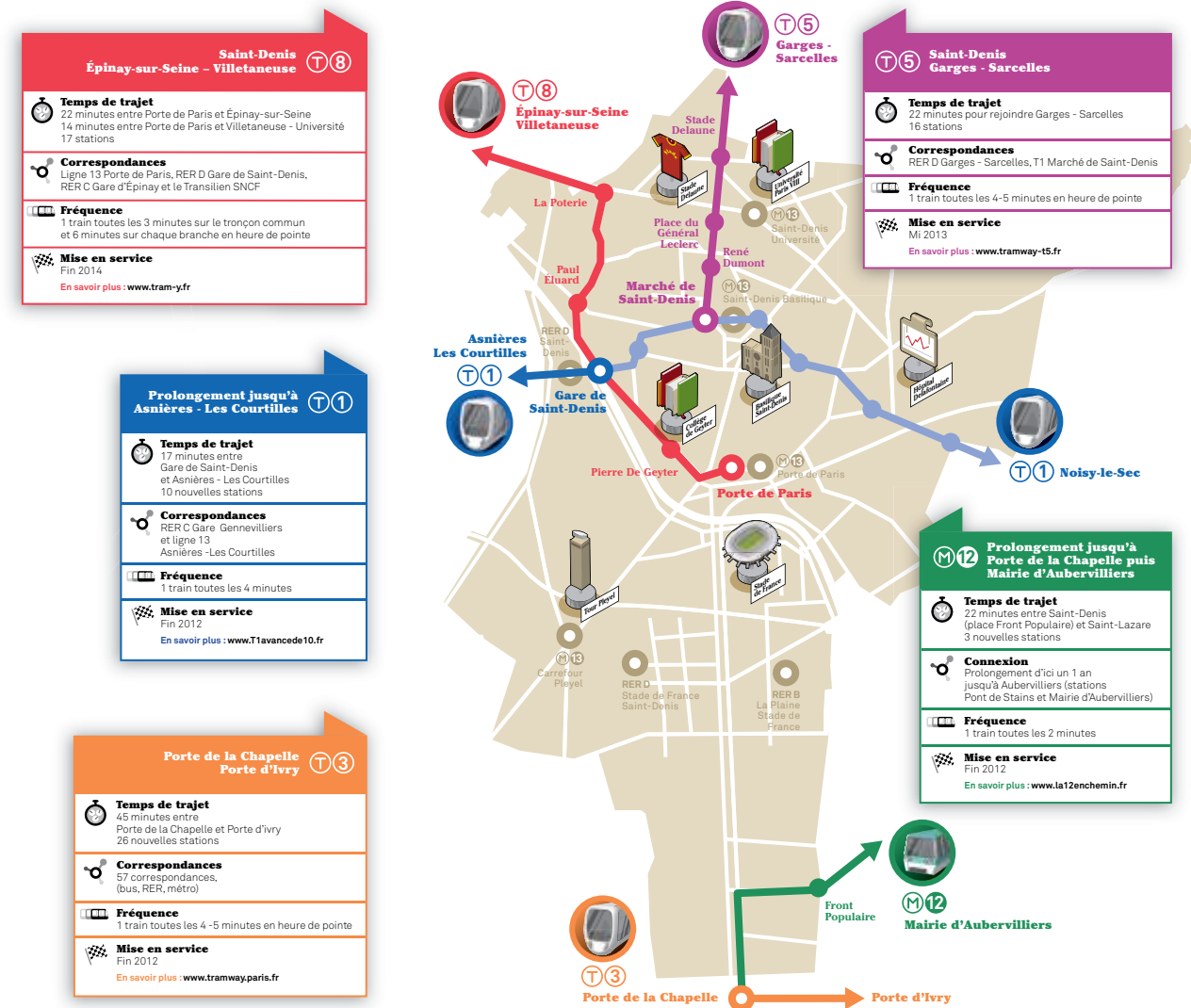
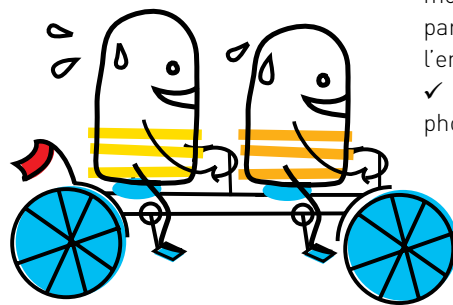
→ 3 ENGAGEMENTS

En complémentarité avec la compétence de Plaine Commune, Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Favoriser l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture
- ✓ Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite
- ✓ Réduire les nuisances liées aux transports et pacifier les circulations

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Extension du service de la Ligne Bleue aux personnes handicapées
- ✓ Mobilisation pour la réduction des pollutions liées aux transports : organisation d'un événement sur le toboggan Lamaze
- ✓ Soutien à l'Atelier vélo participatif et autogéré de l'association Rien ne se perd
- ✓ Lutte contre les nuisances aériennes et routières : mobilisation pour l'arrêt des vols de nuit du Bourget; participation à la Commission consultative de l'environnement du Bourget (aide aux riverains);
- ✓ Soutien aux études pour la réalisation de protection phonique à proximité de la cité Paul Eluard



ACTION 4 • Développement des transports collectifs et des modes actifs

Fruit d'une politique de développement ambitieuse et de son histoire multiséculaire, Saint-Denis s'affirme de nouveau comme un pôle majeur dans la métropole parisienne. Ville d'échanges et de rencontres, Saint-Denis fait place aux transports en commun et aux modes actifs. La municipalité agit pour des transports collectifs plus efficaces et confortables, des rues accessibles à tous, et moins de problèmes de stationnement. Fin 2012 ont été inaugurés le prolongement du T1 (Asnières Gennevilliers Les Courtilles) et du T3 (porte de la Chapelle) et la nouvelle station du métro 12 (place du Front Populaire).

La mise en service du T5 à l'été 2013 et celle du T8 fin 2014, font de Saint-Denis le principal pôle d'échange du réseau du Grand Paris. Beaucoup reste à faire, pour les usagers de la ligne 13 et ceux de la gare Saint-Denis / Île-Saint-Denis, et pour l'amélioration du réseau de bus. Les déplacements à vélo, leur sécurisation et les aménagements adaptés doivent encore être améliorés. Depuis 2013, la continuité se fait jour du centre-ville piéton à la station de RER B de la Plaine en passant par le Stade de France. Le réseau permettra bientôt de traverser aisément la ville du Nord au Sud et d'Est en Ouest et de circuler plus facilement à proximité du centre-ville.



VERS UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE ET SOLIDAIRE

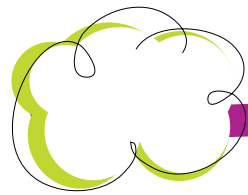
La crise économique, la course aux profits financiers, le tarissement des ressources naturelles poussent plus que jamais à repenser le modèle économique actuel dans une perspective de relocalisation et de solidarité locale et globale.

La mutation du tissu économique du territoire constitue un atout favorable au développement d'une économie alternative, orientée vers le développement endogène, l'économie sociale et solidaire, ou les éco-activités. Les nouveaux besoins liés aux objectifs du développement durable constituent un gisement important d'emplois et un potentiel pour le tissu économique local.

Saint-Denis a su depuis longtemps encourager les démarches entrepreneuriales des associations, des coopératives et des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), en les accueillant ou en les aidant à se créer et se structurer. Celles-ci jouent un rôle de premier plan face au chômage.

De nombreuses entreprises d'insertion apportent des services appréciés dans la commune : dans les services à la personne, la médiation, la formation professionnelle, l'insertion des jeunes, la petite enfance, les arts et la culture, l'écologie urbaine, les circuits courts, etc. En tant qu'employeur, la ville joue systématiquement le jeu de l'emploi local et de l'économie solidaire à mesure des évolutions réglementaires : clause d'insertion dans les marchés publics, producteurs locaux et français, commerce équitable, emploi d'agents du territoire... Les dynamiques attendues dans le cadre du « territoire de la culture et de la création » offrent des perspectives intéressantes pour l'industrie numérique, les médias, les éco-activités ou encore le tourisme et par la même occasion, les possibilités de tester in situ technologies et nouveaux usages urbains.

Cet engagement de la municipalité s'inscrit, aux côtés du combat pour la défense des services publics, dans le soutien d'une économie plurielle ; qui reconnaît comme légitimes différents modes d'organisation : économie marchande, économie publique, économie sociale et solidaire...



→ Promouvoir et soutenir l'innovation sociale & l'économie sociale et solidaire

Saint-Denis a su depuis longtemps accueillir et encourager l'innovation sociale et les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui œuvrent pour un développement endogène, c'est-à-dire reposant sur des ressources non délocalisables, et porteur d'un autre modèle de développement et d'échanges. Les associations jouent un rôle clé pour répondre aux besoins sociaux des Dionysiens et mettre en mouvement les initiatives collectives. Les SIAE ont aussi bénéficié de la politique volontariste d'accompagnement et d'accès aux locaux et à la commande publique. Leur bilan est nettement positif en termes d'insertion et d'emploi des Dionysiens.

Les sollicitations fréquentes de la municipalité par des entrepreneurs relevant du monde associatif et de l'ESS montrent le dynamisme de ce « tiers-secteur ». Le soutien et la promotion de ces initiatives, posent les bases d'un développement social et économique endogène, équilibré et solidaire.



→ 3 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Accompagner la pérennisation et le développement des activités d'utilité sociale, créatrices d'emplois
- ✓ Stimuler l'innovation économique et sociale
- ✓ Favoriser les circuits courts de production et de consommation

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Soutien à la création des AMAP
- ✓ Accompagnement à la mise en place d'une ressourcerie communautaire associant étroitement les acteurs du territoire et les initiatives déjà existantes
- ✓ Soutien au projet de création d'une Maison du vélo sous forme d'atelier d'insertion



ACTION 5 • Soutien à la création d'une régie de quartier dans le quartier Floréal Saussaie Courtille

Une régie de quartier regroupe en partenariat collectivité locale, bailleurs sociaux, habitants et associations d'un territoire. Ensemble, ils interviennent sur la gestion urbaine d'un quartier ou d'une zone en fonction de ses problématiques propres. Le champ d'intervention d'une régie est vaste et le principe repose sur l'association étroite des habitants à la recherche et à l'élaboration de services d'utilité sociale. Qu'il s'agisse d'activités de nettoyage, d'entretien des espaces verts, d'opérations vide grenier, d'animations de jardins, de tri sélectif des déchets, de services collectifs de type laverie, d'un écrivain public ou de services à la personne, leur objectif premier est que les habitants soient acteurs du changement.

Les salariés de la régie de quartier sont en priorité les habitants du territoire dans lequel elle est implantée, grâce à une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services.

Se référant explicitement à l'économie sociale et solidaire et au développement durable, un projet de régie de quartier est un projet économique (économie solidaire, marché, services), social (lien social, insertion) et politique (cogestion du local, participation des habitants).

La volonté de créer une régie de quartier est une aventure collective qui est portée par les acteurs du quartier Floréal Saussaie Courtille depuis 2011.



ACTION 6 • Diversification des modes de garde

Accueil collectif ou familial, accueil régulier à temps complet, partiel ou de manière occasionnelle, à des horaires atypiques dans des structures extérieures, à la maison, comme à l'école... Saint-Denis, la plus jeune des grandes villes de France, œuvre au quotidien pour le développement des modes de garde.

L'innovation sociale permet la diversification des modes d'accueil pour s'adapter aux évolutions des besoins des familles, notamment pour permettre aux parents un maintien dans leur emploi ou de suivre une formation. La généralisation de l'accueil du matin dans tous les quartiers dès la rentrée 2013 en est un bel exemple. Ce nouveau service facilite la vie quotidienne des familles tout en développant l'emploi local.

En matière d'accueil du petit enfant, la ville compte douze maisons du petit enfant et deux relais d'assistantes maternelles. Elle soutient une crèche associative et accueille deux crèches départementales. La ville soutient et encourage financièrement les initiatives associatives. En 2013, l'offre se développe avec la réservation de berceaux dans des crèches privées et le soutien à une seconde crèche associative : le Jardin Picou.

Cette dernière est conçue en pensant à son impact sur l'environnement, tant dans sa conception (BBC, toiture végétalisée et jardin pédagogique), sa gestion quotidienne (nourriture biologique et végétale, produits écologiques) que dans son projet pédagogique axé sur la sociabilité, la responsabilité et l'écoute.

Enfin, l'offre municipale en matière de soutien à la parentalité vise à favoriser la rencontre avec les autres parents, l'écoute, l'échange et l'entraide. C'est l'un des objectifs de la Maison des Parents inaugurée en janvier 2012.



→ Soutenir les initiatives d'agriculture urbaine et le jardinage collectif

L'agriculture urbaine est un levier de développement endogène. Ses produits et services sont issus de ressources locales. Ses fonctions sont pédagogique, écologique, paysagère, économique, sociale et patrimoniale. Elle met en œuvre des modes de production et de consommation conscients et en circuits courts, à l'image des AMAP ; alternatives à la grande distribution et à ses intermédiaires. Dans le budget familial, produire ses propres fruits et légumes constitue un apport significatif et permet d'améliorer son pouvoir d'achat. Le jardinage collectif est aussi une porte d'entrée vers de multiples activités éducatives et conviviales. Vecteur de rencontres et de projets collectifs, il contribue à affermir les liens entre voisins et entre générations, embellit la ville et participe à la lutte contre les conséquences du changement climatique.

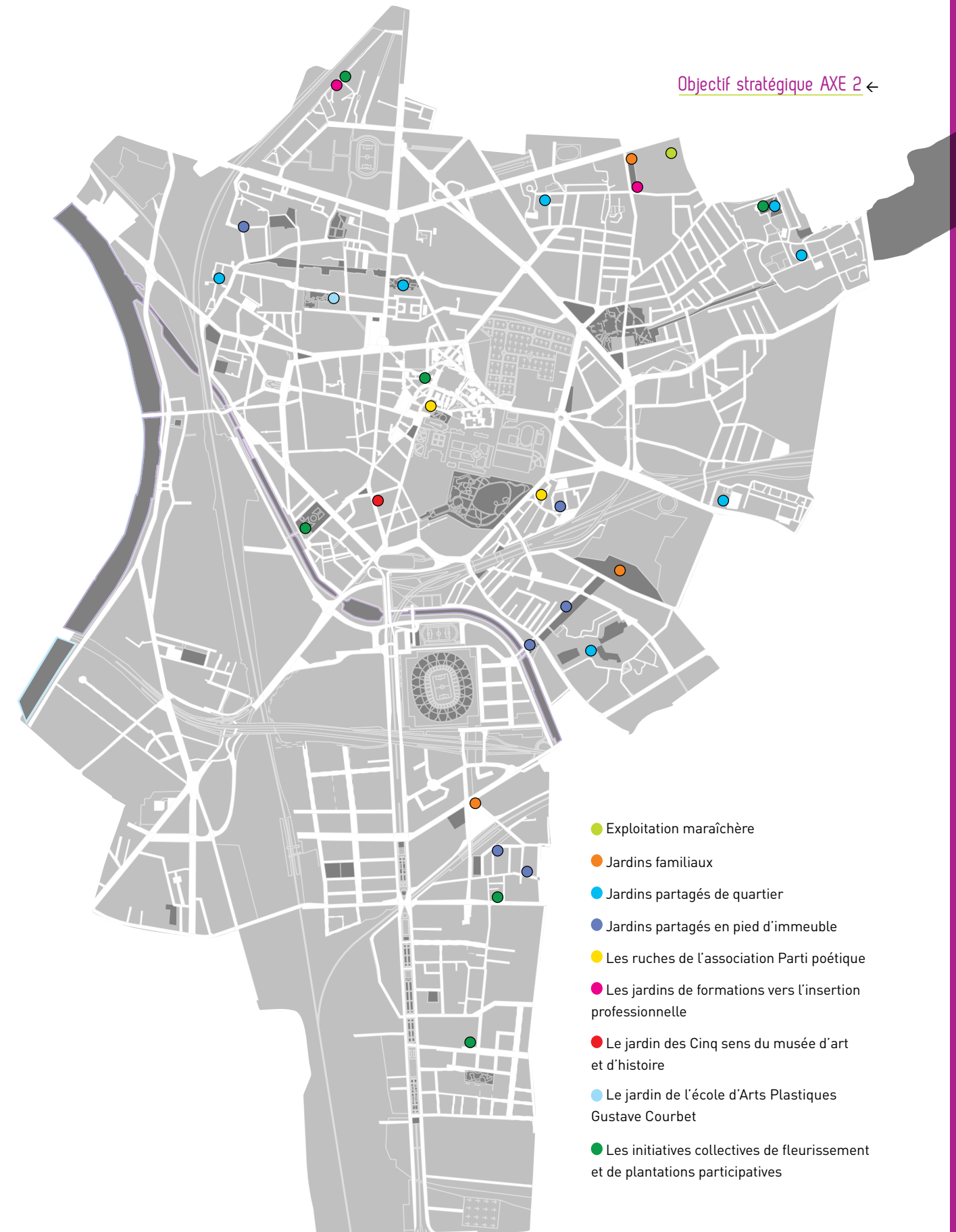
Puisant ses sources dans l'histoire de notre territoire (la Plaine des Vertus, les jardins ouvriers...), l'actuel regain de l'agriculture urbaine permet de contribuer à l'émergence d'un modèle économique de production et de consommation plus sobre, plus efficace économiquement et plus respectueux de l'environnement.



→ 3 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Soutenir et accompagner les initiatives de jardinage collectif
- ✓ Encourager les fonctions vivrières de l'agriculture urbaine et les circuits courts
- ✓ Animer l'échange de pratiques et de savoir-faire





ACTION 7 • Soutien aux jardins collectifs et à l'agriculture urbaine

Les jardins collectifs sont des espaces de convivialité et de production vivrière qui participent pleinement à la vie des quartiers. Le développement des jardins collectifs est soutenu par la Ville via l'accompagnement des associations, des jardiniers dionysiens et des nouvelles initiatives originales.

- l'exploitation maraîchère de M. Kersanté sur 4 hectares de terrain au nord de la ville,
- les jardins familiaux du Fort de l'Est, du Cornillon et de la Fosse Sablonnière, représentant un total de 198 parcelles individuelles, sous la responsabilité de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs et la Ligue du Coin de Terre,
- les jardins partagés de quartier
 - jardin partagé créé par le collectif d'artistes Cochenko dans le cadre de « Made in Joliot », cité Joliot Curie
 - « Broute Saint-Denis » porté par l'association Clinamen et ses moutons : pâturage, plantations, pratiques paysannes et jardin collectif au cœur de Franc-Moisin
 - « Le Pounil » : un poulailler collectif mis en place par des habitants à la Plaine
 - mise à disposition d'un terrain dans le secteur de la Briche pour l'AMAP Court-Circuit
 - création d'un jardin collectif rue Murger par un collectif d'habitants,
 - mise à disposition de 3 friches temporaires (12 à 18 mois) dans le secteur Cristino Garcia à l'école Casarès-Doisneau, à une association et aux Gardes de l'environnement de la Plaine,
- les jardins partagés en pieds d'immeuble, sous forme de parcelles collectives, entretenus par l'association Territoires (cités Cosmonautes, Eluard, Allende, Franc Moisin, Péri, Floréal, La Saussaie)

- les ruches de l'association Parti Poétique : sur le toit de la mairie et à la Banque des Reines de Zone sensible dans le quartier Bel-Air,
- les jardins de formations vers l'insertion professionnelle gérés par l'association Territoire (en moyenne 16 salariés en insertion et 7 permanents)
- le jardin des Cinq Sens du musée d'art et d'histoire créé et entretenu en partenariat avec l'institut médico-éducatif. Poursuite du projet retenu à l'appel à projet 2013 « Imaginaire et Jardin » de Plaine Commune,
- le jardin de l'école d'arts plastiques, retenu à l'appel à projet 2013 d' « Imaginaire et Jardin »
- les initiatives collectives de fleurissement et de plantations participatives
 - plantations d'arbres fruitiers sur l'espace public dans les quartiers (La Saussaie, puis Sémard en 2013...),
 - plantations d'aromatiques et de baies comestibles sur l'Ilot 8 des dalles du centre-ville,
 - fleurissement participatif de 27 pieds d'arbres sur la rue de la Métallurgie,
 - fleurissement participatif dans le secteur de Geyter et dans le centre ville, avec une paysagiste en résidence à l'association dionysienne Synesthésie (retenu à l'appel à projet 2013 « Imaginaire et Jardin »),
- les jardins pédagogiques dans les groupes scolaires : 29 groupes scolaires sur 32 sont équipés d'espaces de plantations (en pleine terre ou en bacs). La Ville accompagne la communauté éducative pour l'animation autour de plantations florales, aromatiques ou de fruits et légumes.

Les projets

- création d'un jardin partagé de 400m² à Sémard et implantation de jardinières pédagogiques sur le toit de la future maison de quartier,
- espace de jardinage en pied d'immeuble dans la cité G. Dourdin, projet du bailleur LOGIREP avec l'amicale de locataires,
- projet de toit potager rue Dezobry « Ça Pousse en toit ».

→ Développer le tourisme comme ressource d'un développement endogène

La centralité de Saint-Denis s'est bâtie au fil de son histoire millénaire. Marquée par la création de la Basilique, indépendante de l'évêché de Paris, l'octroi du statut de ville-franche - à l'origine de la foire du Lendit et de la construction de la basilique-cathédrale -, Saint-Denis est devenue un creuset de l'Histoire nationale. Plus récemment, l'industrialisation de la Plaine et l'accueil des migrations issues du monde rural puis de l'étranger, la construction du Stade de France, sont les symboles du renouveau d'un territoire qui a su dépasser les blessures de la désindustrialisation. Le rayonnement culturel de Saint-Denis puise dans cette histoire, source non délocalisable de développement. Saint-Denis voit sa place confortée parmi les pôles de développement du tourisme d'affaires, en plus de sa fonction d'accueil de tourisme évènementiel lié à la présence du Stade de France.

Le nombre de chambres d'hôtel à Saint-Denis a doublé depuis 2000. La perspective de l'Euro 2016, le projet de centre aquatique Olympique, la restauration de la Basilique, le lancement du chantier visitable de remontage de la flèche, et la candidature pour l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire », confortent cette vocation touristique.



→ 2 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Développer le tourisme comme ressource d'un développement endogène
- ✓ Conforter la place des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le secteur du tourisme

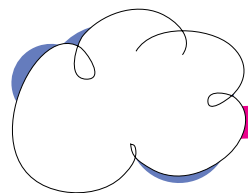


VERS UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ, FAVORABLE À LA SANTÉ, AU BIEN-ÊTRE ET À L'AUTONOMIE

La Ville de Saint-Denis a fait le choix d'une politique innovante et volontariste qui intègre les préoccupations en matière de santé et d'environnement afin de favoriser le bien être, l'épanouissement individuel et la capacité de chaque citoyen à se questionner et à agir. Le champ de la santé environnementale vient questionner les relations existantes entre l'environnement (pollutions, nuisances environnementales, qualité de l'air, bruit, champs électromagnétiques, radioactivité, exposition aux matières toxiques...) et la santé (pathologies, fatigue, stress, etc.). Il s'intéresse ainsi à la qualité du cadre de vie et de l'environnement extérieur et intérieur, des enjeux majeurs pour une ville qui dessine son futur post-industriel après des activités polluantes qui laissent un héritage lourd.

En parallèle, la municipalité mène une série d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable envers les jeunes, les adolescents, les familles, les agents... Saint-Denis privilégie une démarche d'éducation populaire pour agir avec les habitants sur ces enjeux complexes, dont le traitement remet en cause nombre d'habitudes communes et de comportements individualistes.

Participer à la vie de la cité, bénéficier des aménités urbaines en termes d'équipements, d'emplois, de loisirs... Cela passe par l'amélioration de l'accessibilité des établissements municipaux et des déplacements des personnes à mobilité réduite, pour leur permettre de jouir pleinement de leurs droits (accompagnement social, maintien à domicile, accès au logement, accès aux ressources culturelles et patrimoniales, etc.).



→ Œuvrer pour un environnement favorable à la santé



La Ville est engagée de longue date sur les questions de santé, et ce bien au-delà des compétences obligatoires des communes. Elle a développé précocement une offre de soins conséquente sur tout le territoire, à travers 4 centres municipaux de santé fréquentés par près du quart des Dionysiens. Le Contrat Local de Santé, signé fin 2011, représente un outil supplémentaire de coordination des acteurs et des politiques impactant la santé. Ses objectifs principaux sont l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent localement l'état de santé des populations, l'équité d'accès aux services, aux soins et à la prévention.

Dans la même dynamique, la collectivité s'applique à promouvoir l'adoption d'un mode de vie sain auprès des citoyens, soutenant une alimentation équilibrée et une pratique régulière de l'activité physique, deux composantes essentielles du bien-être et de l'épanouissement.

→ 4 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Veiller à la qualité de l'environnement urbain et lutter contre les nuisances
- ✓ Identifier et réduire l'exposition des habitants aux pollutions dans l'habitat
- ✓ Encourager et éduquer à un mode de vie sain et durable
- ✓ Favoriser l'accès aux soins et droits pour tous

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Surveillance des niveaux de champs électromagnétiques des antennes relais de téléphonie mobile,
- ✓ Réalisation d'une étude sur l'accès à l'eau pour tous,
- ✓ Sensibilisation à une alimentation saine : ateliers de cuisine « Bien manger en dépensant peu », « consommation des fruits et légumes de saison » auprès des enfants, des jeunes, des familles,
- ✓ Promotion des modes de déplacements actifs et de l'activité physique : ateliers de marche nordique, programme pour la promotion de l'activité physique dans le quartier Floréal-Saussaie-Courtille, projet d'installation de panneaux des temps de parcours piétons et cyclables, etc.,
- ✓ Stations de mesures des nuisances sonores aériennes.



ACTION 8 • Une restauration collective saine et responsable

La cuisine centrale, qui produit 8500 repas par jour depuis sa rénovation et son agrandissement, s'engage à développer une alimentation saine, responsable et accessible. Une démarche d'amélioration de la qualité nutritionnelle a été adoptée dès 2008, en parallèle d'exigences en matière de développement durable et de qualité des produits qui composent les repas des petits et des grands.

Par exemple, le pain et les yaourts nature sont toujours « biologiques ». Une filière spécifique permet de s'approvisionner « en circuit court » de poires et pommes issues de l'agriculture raisonnée ; ces fruits sont produits entre 15 et 25 km de Saint-Denis. Cela se traduit aussi par le choix de produits disposant de labels (fromage AOC, poulet fermier ou Label rouge, viandes fraîches françaises...) et une attention portée sur la saisonnalité. La ville s'engage aussi en faveur du commerce équitable pour le sucre roux, le café et le thé. En plus des ces aliments systématiquement utilisés, les cantines servent un repas « bio » par mois, l'occasion de sensibiliser les enfants à l'environnement.

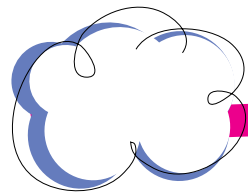
Une diététicienne s'assure de l'équilibre nutritionnel des repas et de la taille des portions, adaptées à chaque âge. Car en plus des groupes scolaires, les repas sont aussi servis aux personnes âgées. Cet engagement s'est vu

récompensé par l'obtention de la 1^{ère} place au palmarès des meilleures cantines scolaires pour 2013 selon le classement de l'association de consommateurs UFC Que Choisir.

Cette qualité est offerte à tous. A Saint-Denis, tous les enfants de la ville ont accès à la restauration scolaire, sans aucun critère, et à des conditions tarifaires avantageuses avec une grille tarifaire progressive, allant de 0,15€ pour les familles les plus modestes à 3,84 €, soit au maximum 47% du coût réel pour la ville (aliments, préparation et service des repas, animation pédagogique, utilisation des locaux). Résultat : en 15 ans, la part des écoliers qui fréquente la restauration scolaire est passée de 40 à plus de 60%. A terme, la cuisine centrale produira 14 000 repas.

Le nombre grandissant d'écoliers qui prennent chaque jour dans les cantines de la ville un repas complet et équilibré à des tarifs accessibles est une contribution importante à leur santé, aux conditions de leur réussite éducative et au pouvoir d'achat des familles.

Agir aujourd'hui pour la santé de nos enfants, celle des générations futures et pour la planète, dans notre ville, la plus jeune de France métropolitaine, où plus de 14 000 élèves sont scolarisés en primaire cette année, est une priorité.



ACTION 9 • Résorption de l'habitat insalubre du territoire dans le patrimoine privé et plus spécifiquement en centre ville (PNRQAD)

La Ville de Saint-Denis a reçu en 2011 le soutien du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), afin de relever le défi de l'habitat dégradé et insalubre.

Ce dispositif a permis d'obtenir pour la période 2011-2016 des financements exceptionnels pour améliorer l'habitat dans le centre-ville de Saint-Denis. La stratégie ambitieuse de la Ville vise une intervention à deux niveaux complémentaires :

- Une intervention ciblée de résorption de l'habitat dégradé dans le cadre d'une opération d'aménagement confiée à un aménageur spécialisé : la SOREQA.

Celle-ci conduit les actions foncières publiques (acquisition, relogement, revente de charges foncières, démolitions, reconstruction et réhabilitation).

Une intervention sur l'espace public et la création d'équipements publics viendra renforcer ce projet, dans une véritable logique d'aménagement urbain.

- Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Rénovation Urbaine (OPAH RU)

Cette opération sur tout le centre-ville, permet, au travers d'un volet incitatif, d'accompagner les

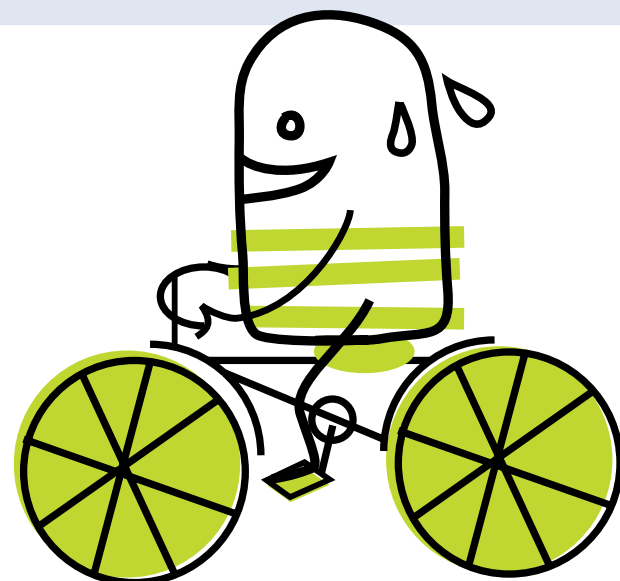
propriétaires dans la réalisation de leurs travaux. Le dispositif de l'OPAH RU, entré en vigueur en janvier 2011 pour une durée de 5 ans, accompagne financièrement les propriétaires désireux d'engager des travaux dans leurs logements. Cela concerne plus de 730 logements/chambres.

Parallèlement, un volet coercitif permet d'optimiser le caractère dissuasif des procédures d'hygiène et de péril, puisqu'il permet à la Ville d'engager des travaux de substitution en lieu et place des copropriétaires défaillants.

Enfin, l'OPAH RU fournit des aides au logement et remet aux normes des hôtels meublés.

D'ici 2014, le programme se poursuit avec 130 démolitions, 100 réhabilitations, 320 logements neufs, dont 110 sociaux, la création de 1 500 m² de surfaces commerciales, l'ouverture d'une crèche de 50 berceaux, l'accompagnement et l'aide financière pour les propriétaires de 1200 logements privés dans l'incapacité de mettre aux normes leur bien seuls.

L'ensemble de ce dispositif est financé par l'ANAH, Plaine Commune, le Conseil général de Seine-Saint-Denis et le Conseil régional d'Ile-de-France.



ACTION 10 • En faveur d'un habitat sain et de la qualité de l'air intérieur

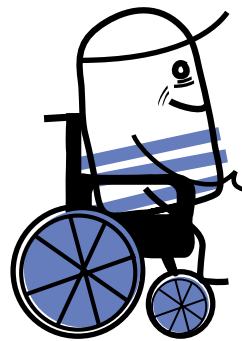
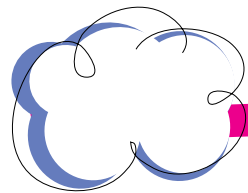
A Saint-Denis, la lutte contre l'habitat indigne s'accélère depuis 2010, avec son engagement dans le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés. Elle soutient aussi la requalification du parc de logement social et la rénovation des co-propriétés dégradées. Objectif : lutter contre le fléau de l'habitat indigne, qui met en danger les habitants et leur santé, pénalise leur accès aux droits et à la réussite scolaire de leurs enfants.

En parallèle, des engagements sur le contrôle de salubrité et sur la lutte contre le saturnisme, Saint-Denis développe plusieurs dispositifs d'accompagnement en faveur d'un habitat sain et de la qualité de l'air intérieur. On passe en moyenne entre 70% et 90% de notre temps dans des espaces clos.

L'analyse de l'air intérieur du logement a donc été proposée à des familles vivant dans des logements dégradés, afin d'identifier avec eux les causes de leurs problèmes de santé, en lien avec leur médecin. Un soutien est proposé pour réduire la source des polluants identifiés. Cet accompagnement, par un réseau d'acteurs spécialisés, peut comprendre des conseils sur l'aération ou l'usage de certains produits dangereux, des petits travaux, des solutions pour assainir l'air, des informations sur les droits des locataires/co-propriétaires.

Pour 4 immeubles du quartier de la Plaine, la ville soutient une intervention globale par une association spécialisée, pour accompagner les occupants dans la reprise de gestion. L'enjeu est de rétablir un environnement favorable à la santé et à la sécurité, assurer une veille technique et une médiation quotidienne ou encore accompagner vers l'auto-réhabilitation.





→ Intégrer les personnes handicapées dans la vie de la cité et améliorer leurs conditions de vie

La Ville s'engage pour l'intégration des personnes en situation de handicap et pour faciliter leur accès aux droits et services. Elle le fait en prenant en compte cette question dans l'ensemble de ses actions. Les personnes handicapées doivent pouvoir bénéficier de la même offre de service public que les autres et ne pas subir de discriminations, afin d'être pleinement autonomes et maîtres de leur vie. Cela passe notamment par la mise en accessibilité des établissements publics mais aussi par la sensibilisation de tous les citoyens à la question du handicap dès le plus jeune âge.



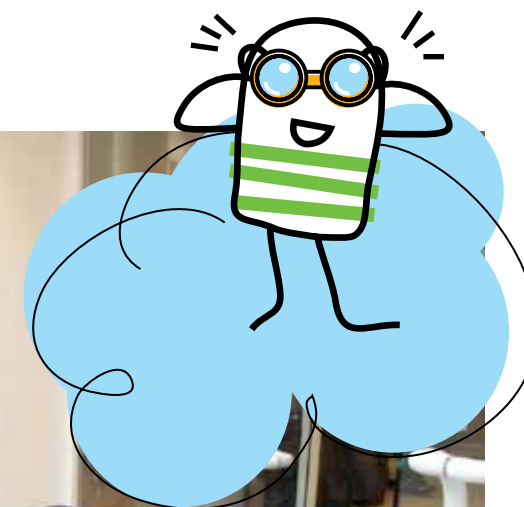
→ 3 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Favoriser l'accès aux droits pour les personnes handicapées
- ✓ Favoriser l'accès aux services publics
- ✓ Sensibiliser les citoyens au handicap

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Poursuite de la mise en accessibilité des établissements publics, engagée depuis 2008. Tous les bâtiments communaux ont été diagnostiqués en 2009-2010 et les travaux ont débuté en 2011.
- ✓ L'Hôtel de Ville va ainsi être rendu entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite en 2013.



ACTION 11 • Accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs

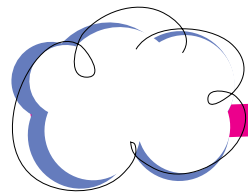
Depuis 2011, la Ville a créé un dispositif permettant de recevoir tous les enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs, et ce quel que soit leur type de handicap.

Les enfants porteurs d'un handicap « léger » sont pris en charge dans le même cadre que les autres, sur la base d'un protocole d'accueil rempli avec les familles, afin de cerner au mieux les besoins spécifiques de l'enfant en lien avec son handicap.

Ceux dont le handicap est plus lourd et demande une attention plus soutenue, bénéficient d'un encadrement renforcé, avec un animateur pour chaque enfant. Ils restent intégrés au groupe correspondant à leur tranche d'âge.

Cet accompagnement renforcé se fait à la demi-journée, le mercredi ou pendant les vacances scolaires. Il existe actuellement dans trois accueils de loisirs (Sorano, Diez et La Lison) et concerne 30 enfants.

L'intégration de ces enfants se passe bien : les animateurs ont été formés à l'accueil d'enfants porteurs de handicap et les autres enfants se montrent ouverts et attentifs à leurs camarades.



→ Sensibiliser, former et responsabiliser les Dionysiens aux enjeux du développement durable et à la citoyenneté

Le développement durable est l'affaire de chacun. Pour participer à la transformation écologique et sociale, le droit des citoyens à l'information doit être garanti. La sensibilisation et l'éducation au développement durable et solidaire sont des leviers indispensables à la compréhension des enjeux et l'émergence d'une conscience co-responsable. Elles visent à changer les mentalités et les comportements de chacun dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde durable, juste et uni. Depuis 2007, Saint-Denis est engagée pleinement dans cette entreprise qui associe les familles, les enfants, les jeunes, la communauté éducative, les personnels d'encadrement municipaux ou encore les associations locales, pour une éducation à l'environnement active et ambitieuse au profit d'une citoyenneté renforcée et d'une société civile avertie.

→ 6 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Maintenir et développer l'offre pédagogique d'éducation au développement durable dans les écoles
- ✓ Développer l'éducation au développement durable auprès des générations futures
- ✓ Accompagner tous les Dionysiens vers des comportements éco-responsables, économes et économiques

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Multiplication des activités d'éducation au développement durable sur la pause méridienne, dans les accueils de loisirs, avec le Conseil Municipal des Jeunes Habitants, etc.
- ✓ Informations régulières pour réduire son empreinte écologique dans les supports de communication municipaux.
- ✓ Événements partenariaux grand public pour sensibiliser aux éco-gestes (semaine du développement durable, semaine de l'énergie, réduction des déchets, 24h de la biodiversité, etc.).

ACTION 13 • Éco parlement des écoliers : les jeunes Dionysiens à l'initiative !

L'éco-parlement des écoliers est un dispositif d'éducation à l'environnement se déroulant sur une année scolaire. Il a pour objectif de contribuer à la compréhension des enjeux environnementaux pour que les enfants puissent agir en citoyens responsables. Cette démarche conjugue le plaisir d'apprendre, de partager et d'agir.

Autour d'une thématique annuelle, l'Eco-parlement des écoliers comporte quatre temps forts :

- des ateliers pédagogiques de sensibilisation et d'acquisition de connaissances,
- une phase civique et participative avec la session de vote d'un projet collectif par les éco-ambassadeurs élus dans chaque classe,

- des ateliers participatifs de mise en place du projet retenu,
- enfin une phase de restitution collective et partagée pour favoriser les échanges entre les classes.

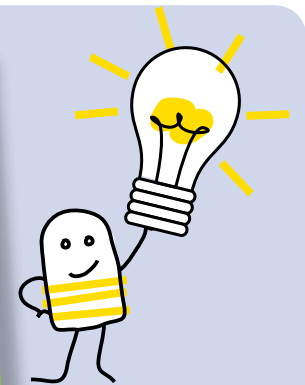
Il offre l'occasion de travailler en équipe et d'apprendre à construire un projet concret au sein de l'école.

Depuis 2007, 81 classes de cycle 3 et plus de 1950 élèves ont participé à l'Eco-parlement en proposant et en mettant en œuvre des projets destinés à mieux connaître notre environnement. Ils ont déjà travaillé sur l'éco-citoyenneté, la mobilité, le changement climatique, les déchets, l'énergie.

En 2012-2013, 300 jardiniers en herbes se sont mobilisés autour de « la Nature au coin de ma rue », et ont approfondi les questions de biodiversité, de la nature en ville et de jardinage. En 2013-2014, l'eau et sa préservation sont au programme.

ACTION 14 • « Ateliers économie d'énergie » pour les familles en difficulté

Le service social municipal, qui a pour mission de faciliter l'accès aux droits sociaux pour toutes et pour tous, propose depuis 2007 des « Ateliers économie d'énergie ». L'objectif est de faire connaître les moyens de consommer mieux pour dépenser moins, particulièrement aux familles touchées par le phénomène de précarité énergétique. En parallèle des programmes d'amélioration du bâti (OPA-RU, PNRQAD, AHNU etc) et des aides à la personne pour le paiement des factures d'énergie, la Ville accompagne les ménages dans l'apprentissage d'une sobriété des usages. Le chauffage et les appareils électriques totalisent en moyenne 85 % des consommations d'énergie d'un ménage. Une meilleure connaissance de bonnes pratiques au quotidien permet ainsi de réduire significativement ses factures. De même pour la consommation d'eau du robinet. Appuyée dans sa démarche par les partenaires (EDF, Partenaire Pour la Ville, l'association Espace Info Energie de l'IDEMU et le SIPPAREC), le service social propose des ateliers donnant des solutions concrètes : petit matériel, bons réflexes, suivi des consommations, trucs et astuces de bricolage, éco-gestes.



Ces ateliers concernent la gestion disciplinée de l'énergie, mais également de l'eau. Ils ont lieu dans les permanences sociales, avec une fréquence augmentée à l'approche de l'hiver.

Des manifestations grand-public sont également organisées pour sensibiliser largement les Dionysiens. Ces événements ludiques associent des bailleurs sociaux dont Plaine Commune Habitat, la CAF, Objectif Emploi, des écoles, les services de la ville, des accueils de loisirs, GDF, etc.

Adopter les bons réflexes, faire des choix réfléchis, être attentif à ses consommations sont autant de moyens de réduire ses factures, et par la même occasion, son « empreinte écologique » sur la planète.



VERS UNE VILLE EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le futur énergétique que nous devons inventer passe par l'utilisation d'énergies renouvelables, une augmentation de l'efficacité énergétique (des bâtiments, des transports, des processus de productions etc.) et la sobriété et l'efficacité de nos usages énergétiques.

Depuis le protocole de Kyoto (1997) jusqu'au récent débat sur la transition énergétique en passant par le Grenelle de l'environnement et les engagements européens, quelques évolutions réglementaires ont vu le jour. Cependant, l'urgence climatique combinée à la raréfaction des énergies fossiles imposent d'engager rapidement une véritable planification écologique et énergétique. Elle passe par l'implication de tous, de la communauté internationale dans son ensemble à chaque individu dans une logique de solidarité.

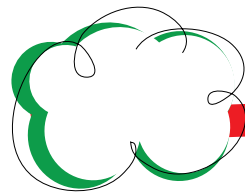
Le réchauffement climatique est une réalité sans équivoque. Les enjeux énergétiques (épuisements des ressources et renchérissement), si cruciaux soient-ils, ne sont pas les seuls. La majeure partie de l'énergie que nous consommons entraîne une pollution à grande échelle de notre planète. L'élévation moyenne des températures, s'accompagne d'un changement du rythme des saisons, de la biodiversité végétale et animale, du cycle de l'eau, de la fonte des glaces, d'une élévation du niveau moyen des océans ou encore d'une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, inondations, etc.).

Si nous n'agissons pas dès aujourd'hui et de manière très volontariste, nous nous exposons au désordre radical du climat avec des conséquences sociales et économiques sans précédents et déjà observables :

- augmentation des risques sanitaires (canicules, apparition de maladies, famines, diminution de la qualité de l'air, etc.),
- précarité énergétique (augmentation des coûts de l'énergie, renforcement des inégalités et des écarts entre les catégories sociales),
- impacts sur les activités économiques (agriculture, tourisme, etc.).

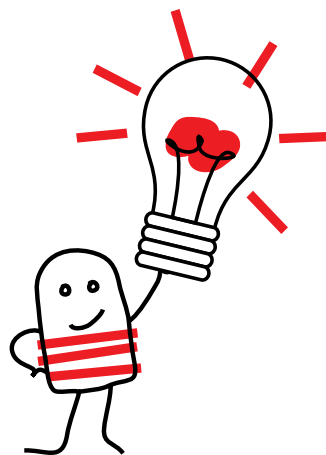
En tant qu'échelon de proximité, les communes ont un rôle déterminant à jouer. Saint-Denis est préoccupée par ces enjeux depuis de nombreuses années et agit au travers de ses compétences pour atténuer l'impact de ses activités et de ses politiques publiques. Le développement et la conversion de son réseau de chaleur urbain avec l'ouverture de la chaufferie à bois de Stains en 2012, la mise en place du Plan environnement collectivité, l'accompagnement des foyers vulnérables ou encore l'éducation à l'environnement constituent des bases d'appui que Saint-Denis souhaite amplifier.

C'est pourquoi la Ville a amorcé en 2013 un Plan Climat Energie, qui constituera le volet opérationnel de l'Agenda 21 en matière de transition énergétique.



→ Réaliser le bilan carbone® « Patrimoine et services »

Avec le Grenelle de l'environnement 2, les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser un bilan des émissions de GES sur leur patrimoine et leurs compétences, puis de mettre en œuvre un programme d'actions pour les réduire : c'est le Plan climat énergie. Saint-Denis se devait de répondre à cette obligation légale, et a choisi d'intégrer cette démarche dans le cadre plus global de l'Agenda 21 afin de mettre en place une intégration transversale des problématiques énergie et climat dans ses politiques. L'étude démarre dès 2013 par le Bilan Carbone® « patrimoine et services ». Il permettra d'identifier quels sont les gisements de réduction de GES générés par les activités de la ville et déterminer les pistes d'amélioration et de réduction possibles.



Il prend en compte 3 grands secteurs. Le premier porte sur la consommation énergétique (électricité, chauffage...) des écoles et des bâtiments communaux (plus de 320 000m² de SHON). Le deuxième étudie l'état du parc véhicules de la ville et les émissions qu'il génère. Enfin le troisième comptabilise tout ce qui gravite autour de l'activité municipale, intégrant le déplacement du personnel (trajet domicile-travail), l'empreinte environnementale des fournisseurs de la Ville et certaines politiques publiques (repas servis). Le diagnostic sera enrichi d'un état des lieux des actions menées depuis une dizaine d'années concourant à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Le Bilan Carbone® sera l'occasion d'effectuer des simulations à partir de scénarii réalistes pour estimer l'impact sur les dépenses énergétiques de variations des coûts de l'énergie. Cela permettra de dessiner les objectifs de réduction des consommations et les actions à mettre en place, comme par exemple, des actions de sensibilisation encourageant les changements de comportements des utilisateurs des bâtiments publics.

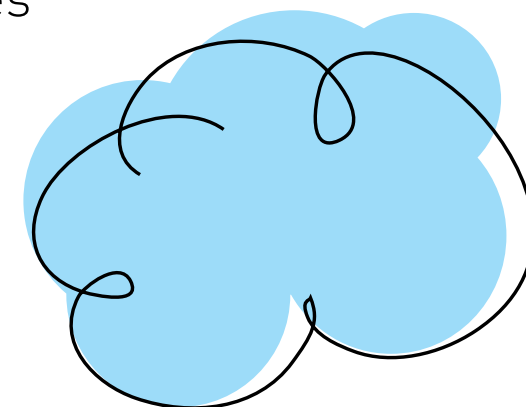


→ Établir un Plan Climat Energie en faveur de l'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre et de l'adaptation aux changements climatiques

Le Plan climat énergie viendra définir et fédérer, dans les champs de compétences de la ville, les initiatives et actions concrètes pour une meilleure cohérence. Ce plan d'actions opérationnelles vise à définir et à mener des actions concrètes et innovantes pour réduire notre consommation énergétique et donc la production de Gaz à Effet de Serre.

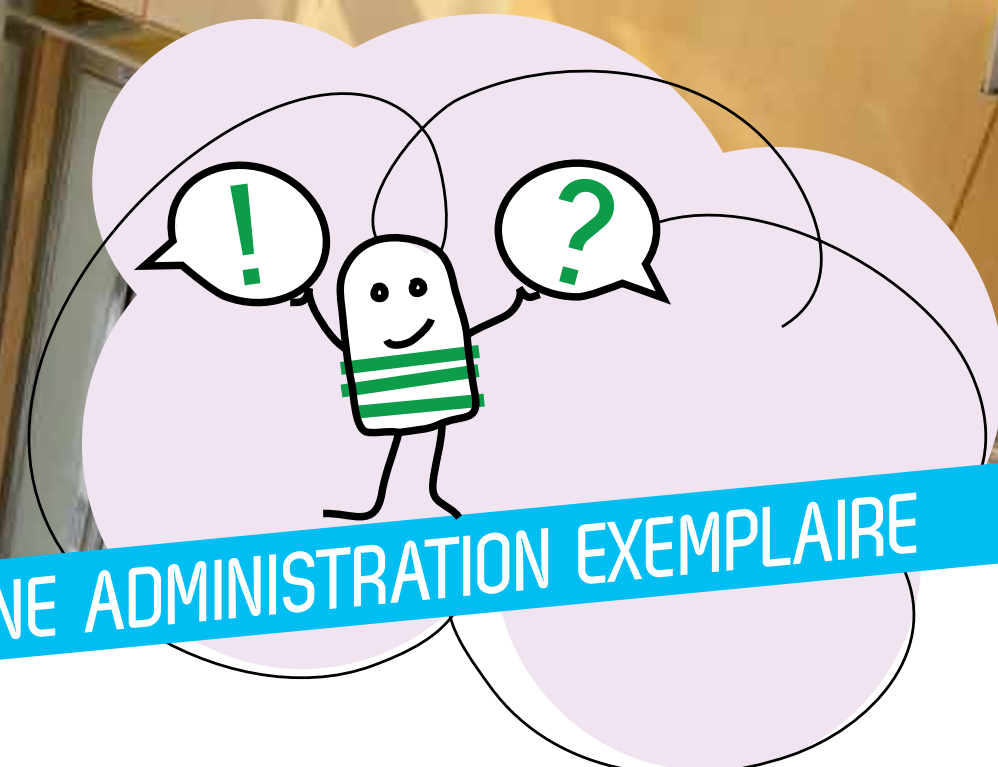
Il s'agira aussi d'anticiper dès maintenant les conséquences du changement climatique, en mesurant la vulnérabilité du territoire au changement climatique, afin de prendre d'emblée les mesures nécessaires à la protection des biens et des personnes (étude menée dans le cadre du Plan Climat de Plaine Commune).

Construit au regard des compétences communales, le Plan Climat de Saint-Denis sera articulé avec l'ensemble des démarches existantes, au premier rang desquelles le Plan Climat de Plaine Commune qui porte sur le volet territorial.



Cette démarche s'attachera à donner les clés de l'action en faveur de la transition énergétique, mettant en exergue les enjeux pour la municipalité en accord avec les principes du développement durable :

- écologique : réduction des émissions de GES et maîtrise de l'ensemble des impacts environnementaux et sanitaires, protection des populations, particulièrement les plus vulnérables,
- économique : réduction de la dépendance énergétique, réalisation d'économies d'énergie, innovation économique et sociale,
- social : maîtrise du prix de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique et réduction des dépenses des ménages, création d'emplois locaux.

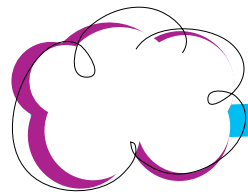


UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

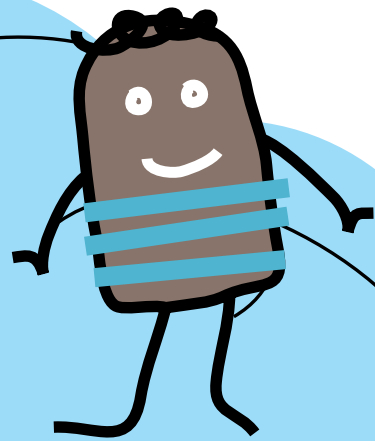
L'administration communale a progressé dans l'apprentissage des gestes économes et responsables : limiter les consommations d'eau et d'énergie ; améliorer la gestion de nos déchets ; rendre nos déplacements moins polluants ; être exemplaire dans nos pratiques d'achats ; mais également mieux accueillir le public, l'informer ou le consulter. Tels sont les engagements à poursuivre. Ils concernent les élus et les politiques votées, l'administration communale et ses pratiques de fonctionnement. Cet axe stratégique s'inscrit dans la poursuite des actions entreprises par la ville depuis plus de dix années en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ainsi, l'administration s'est impliquée pleinement dans le Plan Environnement Collectivité destiné à diminuer l'impact des activités et des services municipaux sur l'environnement. Il s'agit pour la ville d'aller au-delà de ce que la loi exige, ce qui fait généralement consensus, pour avoir une culture proactive de la gestion de l'environnement.

Soucieuse de répondre de façon optimale aux attentes des Dionysiens, la Ville a obtenu plusieurs certifications et labels de qualité. Ces récompenses sont la traduction de démarches rigoureuses qui mobilisent les équipes et visent à optimiser notre organisation pour des services efficaces. Ces engagements sont nombreux : démarche de labellisation Qualiville pour 8 services municipaux d'accueil du public, certification ISO 9001 pour la politique d'achat, label « Villes Internet @ » pour la politique de démocratisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ou encore le Label « Bien vieillir - Vivre ensemble » pour les politiques d'amélioration de la qualité de vie des seniors.

Être exemplaire, c'est démontrer le rôle pivot d'une collectivité locale dans la mise en avant d'une politique de responsabilité sociale et environnementale. Saint-Denis s'emploie à faire de l'exemplarité une démarche de progrès pour le bien-être de ses agents comme pour rendre un service public de qualité aux Dionysiens.



→ Réduire les impacts environnementaux des activités municipales



Depuis la première certification ISO 14 001 en 2006, le Plan Environnement Collectivité de la Ville a mis en œuvre une progression en matière d'éco-responsabilité autour d'un programme de plus de 80 actions intégrées dans le projet d'engagements 2008. La réduction des impacts environnementaux des activités de l'administration ne cesse de se consolider dans une logique d'amélioration. Depuis dix années, les résultats sont nombreux :

- gestion énergétique du patrimoine : suivi des consommations d'énergie, contrat de performance des installations de chauffage, renouvellement par des équipements performants, etc.
- maîtrise de l'eau : détection des fuites, équipement hydro-économique, installation de la gestion technique centralisée sur les bâtiments neufs et restaurés, etc.

- optimisation de la conception énergétique des bâtiments neufs : depuis 2008 construction de groupes scolaires HQE puis BBC en anticipation de la réglementation thermique 2012
- optimisation de la flotte automobile : renouvellement par des véhicules plus écologiques
- production d'énergie renouvelable : panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle du marché, étude de potentiel sur les équipements municipaux.

Les marges de progression restent importantes à mesure des avancées technologiques et réglementaires. Saint-Denis fait le choix d'assurer une mise en capacité de tous les acteurs concernés avec une sensibilisation accrue et le développement d'outils adaptés.



→ 4 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Réduire les consommations énergétiques du patrimoine municipal
- ✓ Favoriser la production d'énergie à partir de ressources renouvelables
- ✓ Diminuer les consommations d'eau et protéger la ressource
- ✓ Diminuer l'impact écologique des déplacements de la municipalité

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Programme de sensibilisation en direction des usagers des bâtiments HQE et BBC construits,
- ✓ Panneaux photovoltaïques de la halle du marché,
- ✓ Amélioration du rendement énergétique des installations de chauffage grâce au contrat d'exploitation à intéressement (systèmes de régulation, systèmes automatisés de coupure d'énergie, etc.),
- ✓ 2800 MWh économisés soit 99 000 euros/an. Depuis 2008, la ville a réduit de 19% ses consommations de chauffage urbain et de 10% ses consommations de gaz et ce avec un patrimoine bâti en augmentation,
- ✓ Mise en place de formations à l'éco-conduite,
- ✓ Étude systématique d'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable lors de la construction d'ouvrages municipaux,
- ✓ Installation de systèmes de récupération d'eaux de pluie sur les équipements municipaux et de dispositifs d'économie d'eau sur les équipements sanitaires.



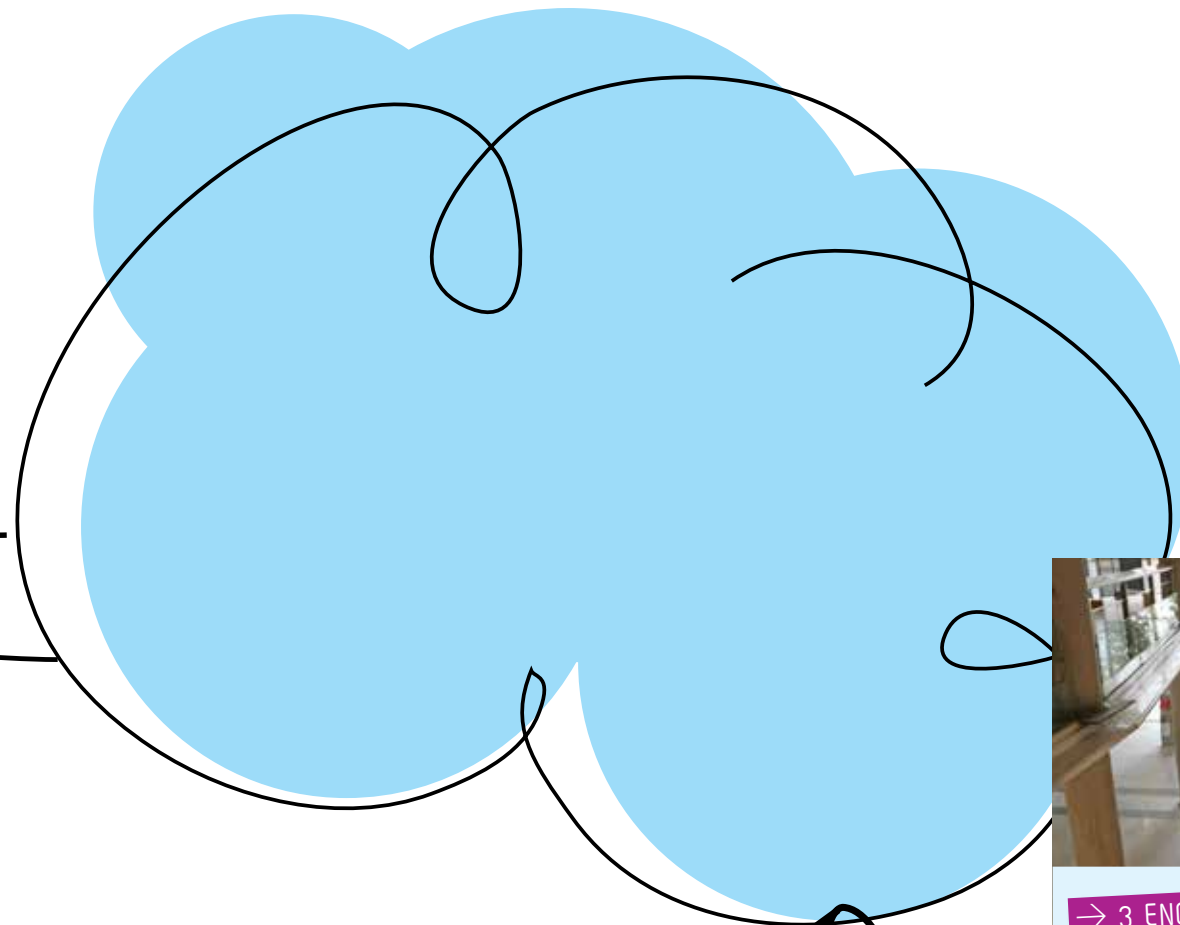
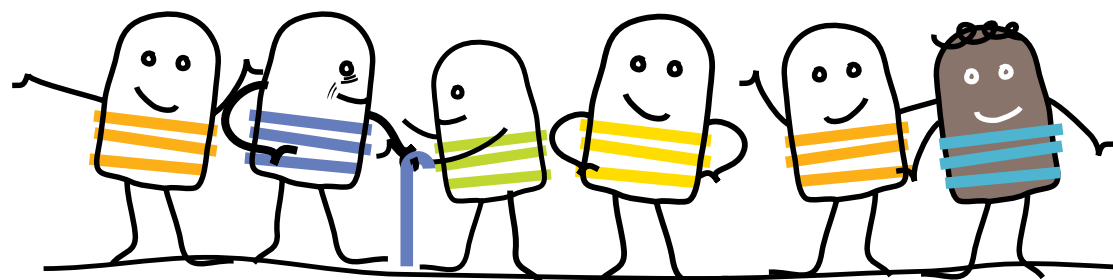
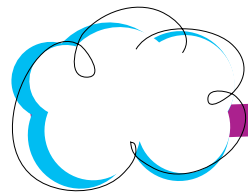
ACTION 15 • Mettre en place un Plan Déplacement Administration (PDA)

Les déplacements professionnels, encore largement dominés par l'usage de la voiture individuelle, représentent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre des collectivités et des entreprises.

Le Plan de Déplacements d'Administration est une démarche globale visant à rationaliser les déplacements générés par une organisation (trajets domicile-travail, déplacements professionnels des collaborateurs, déplacements des usagers, livraisons et flux de marchandises) et à développer des solutions de transports durables. Le PDA de la Ville de Saint-Denis visera à améliorer l'accessibilité des sites municipaux et à augmenter l'attractivité des modes alternatifs à la voiture individuelle : transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage, etc.

La municipalité œuvre dans ce domaine depuis 2005 et propose à ses agents un service de vélos en libre service « vélo'PEC ». Depuis 2008, elle investit parallèlement dans le renouvellement de son parc automobile par des véhicules plus écologiques. Le PDA sera l'occasion de renforcer ces services tout en prenant en compte les besoins exprimés par les agents.

Cette approche ambitieuse de mettre en œuvre des changements concrets en faveur de l'éco-mobilité, d'accompagner les acteurs souhaitant repenser leur mobilité et participer à la lutte contre le changement climatique.



→ Promouvoir la participation et l'implication de toute l'administration vers l'exemplarité



Agenda 21 communal porte des principes participatifs qui prennent la forme d'une construction partagée en interne, impliquant les agents municipaux dans son élaboration, mais aussi au quotidien dans l'exercice de leurs missions.

Depuis 2003 et la mise en place du PEC, la Ville s'attache à renforcer une « culture commune autour du développement durable » auprès de ses agents qui sont les relais des valeurs portées par la municipalité. Elle s'attache ainsi à fournir les clés de compréhension des enjeux durables en favorisant l'accès à l'information et à une offre de formations professionnelles sur ces priorités (éducation à l'environnement, construction durable, éco-mobilité, médiation environnementale, etc.).



La responsabilité environnementale et sociale de la Ville s'exerce également dans sa politique de prévention des risques au travail, dans sa politique sociale au bénéfice des salariés ou encore dans l'accueil et l'accompagnement d'agents handicapés.

La Ville donne l'exemple en tant qu'employeur, son développement du service public local a nécessité la création de 80 postes depuis 2008. Elle s'inscrit dans les dispositifs Service civique et Emploi d'avenir pour l'insertion professionnelle des jeunes du territoire.



→ 3 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Suivre et évaluer collectivement l'Agenda 21 et la politique de développement durable
- ✓ Informer, sensibiliser et former tous les agents
- ✓ Agir en tant qu'employeur pour le développement local et le soutien à l'emploi

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Publication d'un éco-budget qui recense les dépenses et recettes allouées à l'environnement,
- ✓ Formations professionnelles sur les pratiques éco-responsables : pratiques de nettoyage écologique, usages dans les bâtiments HQE/BBC, achats responsables, cuisine à partir de produits biologiques (à venir),
- ✓ Élaboration du document unique d'évaluation des risques au travail,
- ✓ Signature convention FIPHFP : insérer et accompagner les personnes handicapées, le maintien dans l'emploi,
- ✓ Communication interne sur «les éco-gestes au travail»,
- ✓ Emploi des jeunes du territoire (20 jeunes en Service civique sur l'année 2012, 17 postes ouverts sur les Emplois d'avenir en 2013, etc.).



→ Viser l'excellence dans notre politique d'achats

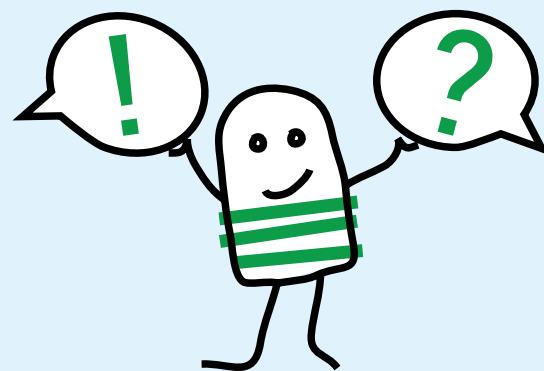
A l'échelle d'une ville, une bonne gestion de ses achats permet d'orienter le marché dans un sens positif. Car une ville consomme et achète pour satisfaire les besoins d'un service public de qualité. C'est même significatif puisque la commande publique représente environ 15 % du PIB national. C'est pourquoi la Ville mène depuis 2005 une démarche d'achat public responsable. La politique d'achat public repose sur une certification ISO 9001. Cette démarche qualité a pour plus-value d'assurer un service performant et de l'améliorer d'année en année : meilleur respect de l'environnement et du progrès social lors de la passation des marchés, mise en ligne des marchés (dématérialisation), mise en place de procédures internes dépassant les exigences réglementaires... Cet engagement se traduit par l'inscription de considérations « environnementales », « sociales » ou « éthiques » dans les marchés permettant de s'assurer que les fournisseurs adoptent un comportement responsable tant sur le plan environnemental que social. Il y a à la fois des clauses et des critères.



→ 3 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Poursuivre la politique d'achat public responsable et de qualité
- ✓ Soutenir le développement local et l'emploi des publics en difficulté à travers la politique d'achat
- ✓ Promouvoir un commerce équitable et respectueux des droits humains



ACTION 16 • Politique d'achats éthiques et responsables

LES CONSIDERATIONS ENVIRONNEMENTALES

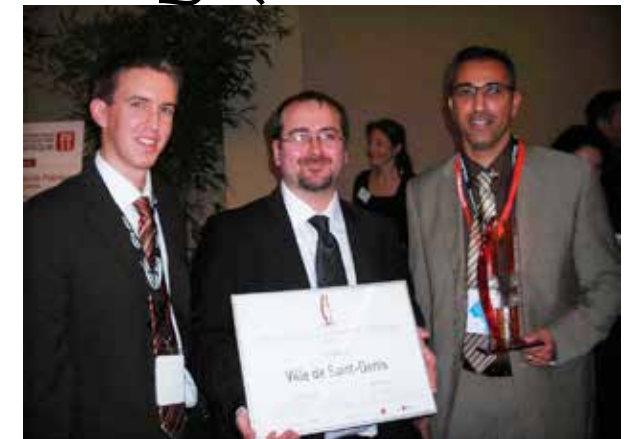
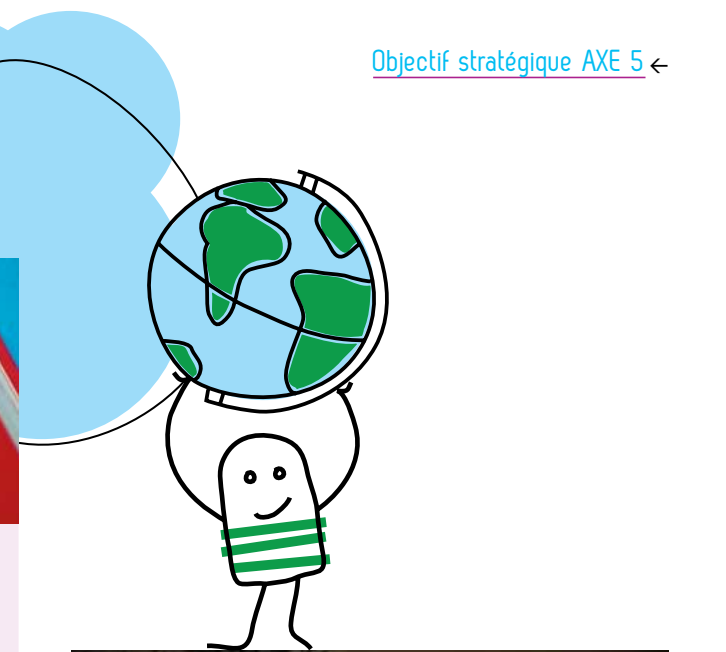
En 2012, 64% des marchés codifiés contenaient des clauses et/ou critères environnementaux contre 20% en 2005. Cela concerne par exemple les marchés de denrées alimentaires, de fournitures de mobilier scolaire et administratifs, de fournitures de bureau et scolaires, de matériel électroménager, prestations d'entretien, d'illuminations de Noël etc.

LES CONSIDÉRATIONS SOCIALES

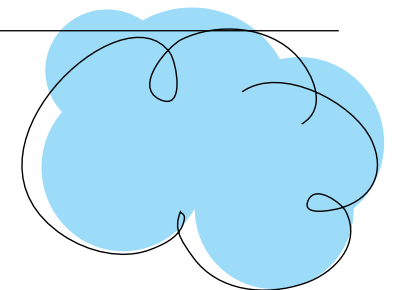
L'intégration de clauses ou de critères de sélection en lien avec l'insertion sociale a considérablement augmenté puisqu'elles sont présentes dans près de 57 % des marchés codifiés. Les marchés municipaux ont généré près de 19 000 heures d'insertion en 2012, soit 4 fois plus qu'en 2011. Cela concerne notamment les marchés de construction ou d'entretien. 33% des fournisseurs de la ville sont basés en Seine-Saint-Denis.

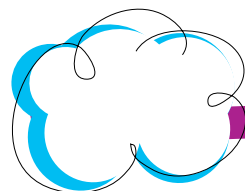
LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES ET SOLIDAIRES

Certains marchés pertinents intègrent dorénavant des considérations éthiques et solidaires relatives, entre autres, aux conditions de travail. Ainsi, en 2012, 10 marchés de fournitures comportaient des clauses et des questionnaires sur le respect des droits humains, l'éthique et la solidarité : denrées alimentaires issues du commerce équitable, mobilier scolaire, jeux de plein air, vêtements de travail en coton bio et équitable.



La démarche d'achat public de la Ville de Saint-Denis a été récompensée en 2011 par le premier prix des Trophées de la commande publique. La Ville a ainsi été saluée pour le management des achats, la prise en compte de clauses environnementales et d'insertion sociale lors des consultations des marchés.





→ Maîtriser la production et l'élimination des déchets et favoriser leur valorisation

Le recyclage des papiers de bureau dans le centre administratif existe depuis 2005 et 5 agents d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) sont chargés de leur collecte quotidienne.

En outre, la collecte des piles, des cartouches d'encre et des produits spécifiques (peinture, D3E, déchets de soin) est en place dans les bâtiments les plus « producteurs ». Et dorénavant, tous les groupes scolaires (écoles maternelles, élémentaires et accueils de loisirs) effectuent le tri sélectif.

Pour autant, la collecte des déchets produits par la municipalité est toujours perfectible, notamment en généralisant le tri dans tous les bâtiments municipaux, lors des manifestations ou pour des activités spécifiques, mais aussi en rappelant les règles de tri auprès des usagers.

Une réflexion est également amorcée en terme de réduction des déchets à la source, par exemple avec la mise en place de gobelets réutilisables pour les manifestations, le développement de l'e-administration et la mise en place de procédures administratives dématérialisées. Cette dernière est un exemple significatif : les marchés publics, le contrôle de légalité et les dossiers du Conseil municipal sont gérés sous format électronique, réduisant d'autant la consommation de papier et les déplacements nécessaires à leur transmission.



→ 2 ENGAGEMENTS

Saint-Denis s'engage à :

- ✓ Produire moins de déchets en réduisant « à la source » leur production
- ✓ Recycler et valoriser les déchets

Saint-Denis agit aussi :

- ✓ Mise en place de gobelets réutilisables sur les manifestations municipales (Fête de Saint-Denis, Fête des Tulipes),
- ✓ Généralisation du tri des déchets dans les équipements municipaux, après les groupes scolaires équipés entre 2010 et 2013,
- ✓ Gestion et du tri des déchets spécifiques produits dans les centres de santé municipaux, au Centre technique municipal, à l'Unité de production culinaire, etc,
- ✓ Dématérialisation des procédures administratives,
- ✓ 100 % du papier au format A4, acheté par la ville de Saint-Denis est recyclé et PEFC.



ACTION 17 • Développement de l'e-administration : le portail famille

La Ville a choisi de tirer profit du numérique pour s'adapter et inventer une administration plus efficace en développant son offre de services publics dématérialisés, appelée aussi e-administration.

Le projet de « portail famille », dont l'ouverture via le site Internet de la Ville en septembre 2013, facilite aux familles l'accès aux services administratifs. Il propose tout un panel de démarches réalisables à partir de chez soi comme la consultation et le paiement en ligne des factures (restauration, scolaire), etc. L'accent portera sur l'amélioration de la qualité du service rendu et la sécurisation de la gestion.

Le portail famille vient enrichir les possibilités déjà offertes tout ou partie sur le web : inscriptions sur les listes électorales, recensement citoyen, copie d'actes administratifs, téléchargement de formulaires de demande de passeports, par exemple.

En reconnaissance de son action en faveur de la démocratisation des TIC et de leurs usages citoyens, Saint-Denis est labellisée « ville Internet » 4 @ (sur une échelle de 5) en 2012. Un label qui récompense notre politique en faveur du développement de l'accès à Internet.

SIGLES

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ALEC	Agence Locale de l'Energie et du Climat
ARS	Agence Régionale de Santé
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BBC	Bâtiment Basse Consommation
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CTM	Centre Technique Municipal
D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DSP	Délégation de Service Public
DBA	Direction des Bâtiments et Architecture
ENR	ENergie Renouvelable
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESAT	Etablissements et Services d'Aide par le Travail

FIPHFP	Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
GES	Gaz à Effet de Serre
HQE	Haute Qualité Environnementale
MPE	Maison du Petit Enfant
OPAH-RU	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain
PDE/PDA	Plan de Déplacements Entreprise / Plan de Déplacements Administration
PCE(T)	Plan Climat Energie (Territorial)
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEFC	Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (gestion durable des forêts)
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLH	Programme Local d'Habitat
PNROAD	Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
PRU	Programme de Rénovation Urbaine
SIPPEREC	Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication
SYCTOM	Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères
TVB	Trame Verte et Bleue

ENVIE DE PARTICIPER, DE VOUS ENGAGER ?

Pourquoi ?

L'Agenda 21 reflète une démarche dynamique. Son contenu n'a de sens que s'il est enrichi par les habitants, les associations, les entreprises...

Chacun de nous peut apporter de nouvelles idées, des initiatives...

En participant, vous contribuez à améliorer le cadre de vie des Dionysiens, à construire une ville plus harmonieuse et plus respectueuse des principes du développement durable. L'objectif est de construire collectivement la ville de demain.

→ JE M'INFORME

Je consulte les actualités autour de la transformation écologique et sociale sur le site Internet de la Ville www.ville-saint-denis.fr et [VilleSaintDenis](#)

→ JE PARTICIPE

- **Je propose** une idée aux réunions de ma démarche quartier
- **Je participe** aux comités consultatifs
- **Je prends part** aux réunions du budget participatif

Centre de ressources Vie des quartiers
Place du Caquet
Centre administratif,
4^{ème} étage
93 200 Saint-Denis
Tél. : 01 49 33 71 44 / 66 19
Email : demarchequartier@ville-saint-denis.fr

→ JE M'ENGAGE

- **Je propose directement mes idées** au Pôle développement durable de la Ville de Saint-Denis.
Place du Caquet
Centre administratif, 5^{ème} étage
93 200 Saint-Denis
Tél. : 01 49 33 65 16 / 66 67
Email : agenda21@ville-saint-denis.fr

